



Photo DR

Non ratifiable

Comme ceux de toute l'Europe, les travailleurs de ce pays ne veulent plus que s'appliquent les plans drastiques de l'Union européenne (voir en page 4 le compte rendu de la rencontre européenne de Cologne).

Ils l'ont manifesté notamment en rejetant Sarkozy et sa politique. Ils ne veulent pas que le traité européen soit ratifié, parce qu'ils ne veulent pas d'une austérité renforcée. Parmi eux, la masse des militants du PS, du Parti de gauche, du PCF, des syndicalistes, ne le veulent pas plus. Des voix s'élèvent, y compris parmi des responsables de ces organisations, pour dire qu'il faut mettre un coup d'arrêt.

Dans tous les départements se multiplient les appels d'unité et se constituent des comités pour la non-ratification du traité, rassemblant ces militants du PS, du PCF, du PG, du M'PEP, des syndicalistes, des élus, avec les militants du POI. Ensemble, ils veulent voir aboutir leur exigence : mettre un coup d'arrêt à la politique de destruction des droits des travailleurs de ce pays. C'est pourquoi ils considèrent que ce traité n'est pas ratifiable. Le président de la République et son Premier ministre ont annoncé qu'ils soumettraient le traité à ratification, probablement à l'automne, car, selon eux, l'adoption d'un « pacte de croissance » par l'Union européenne écarterait la politique d'austérité (voir notre article en page 3).

Cela ne saurait convaincre ces travailleurs, ces militants qui, ensemble, vont, dans les semaines qui viennent, élargir ce combat pour empêcher la ratification du traité.

Marguerite Leuwen

Le Premier ministre a prononcé le 3 juillet le discours de politique générale devant les députés qui siègeront en session extraordinaire tout le mois de juillet.

Ayrault : « La maîtrise des dépenses publiques est indispensable »

Marie Stagliano

Ouvrant la session extraordinaire de l'Assemblée nationale ce 3 juillet, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, rappelle la décision annoncée trois jours plus tôt par François Hollande après le sommet européen : « Je demanderai au Parlement de se prononcer sur l'ensemble des textes issus de cette renégociation : le pacte de croissance, la taxe sur les transactions financières, la supervision bancaire et le traité de stabilité budgétaire. » Ce traité de stabilité budgétaire, signé par Sarkozy, veut instituer une supra-austérité. Il n'a pas été modifié d'une seule virgule lors de la « renégociation » à Bruxelles (lire page 3). Pourtant, Jean-Marc Ayrault déclare devant les députés : « Je refuse l'austérité... » Il confirme néanmoins que « la maîtrise des dépenses publiques est indispensable ». L'objectif demeure d'un déficit zéro pour 2017, et de 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) dès 2013.

Contrairement aux lettres de cadrage qui donnaient le montant des coupes à opérer dans les dépenses des ministères, qu'il avait lui-même adressées à tous les membres de son gouvernement quelques jours plus tôt (lire page 5), Jean-Marc Ayrault n'entre pas dans le détail. En revanche, il s'est longuement étendu sur la méthode qu'il entend mettre en œuvre. Le Premier ministre est conscient que ce ne peut être

l'œuvre du « gouvernement seul ». Il s'explique : « Dans ce combat pour le redressement, nous avons besoin de tous les acteurs : les corps intermédiaires, les partenaires sociaux, les associations, les organisations non gouvernementales. » Critiquant la méthode de son prédécesseur, où les mesures étaient « imposées d'en haut » ou « de manière dogmatique », il ajoute : « Il est fini le temps des sommets spectaculaires, le temps où la concertation n'était conçue que pour donner l'apparence du dialogue social à la décision d'un seul. » Et de préciser : « Organisations d'employeurs et de salariés doivent prendre leurs responsabilités, le gouvernement prendra aussi les siennes. » C'est tout l'enjeu du sommet social que le gouvernement a convoqué les 9 et 10 juillet, avec sept sujets à l'ordre du jour, dont la réforme des retraites qui, selon Ayrault, devra « tenir compte de l'espérance de vie ». On devine la préoccupation qui est la sienne, lui qui a encore à l'esprit la mobilisation massive contre la réforme Fillon-Woerth en 2010...

A l'ordre du jour de la conférence sociale également : le « redressement productif », c'est-à-dire l'avalanche des plans sociaux (Air France, PSA, etc.). « D'autres concertations suivront », annonce le Premier ministre, sur l'école, sur la recherche, sur un « nouvel acte de décentralisation », etc. Tout cela à une condition, dit Ayrault : « L'engagement de tous. » Sur ces sujets explosifs, le gouvernement parviendra-t-il au consensus qu'il espère entre lui-même, le patronat, et les confédérations syndicales ? Rien n'est moins sûr. ■

HAUSSE DE LA CSG ?

« Nous verrons fin août », lâche l'entourage du Premier ministre Jean-Marc Ayrault promet que « les classes populaires et les classes moyennes seront épargnées, puisque sera abrogée la hausse de la TVA (la TVA dite sociale – NDLR) programmée pour octobre par le précédent gouvernement ». Mais, enchaîne Ayrault, interviendra « à l'automne » un second volet de la réforme fiscale « dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 ». Selon *Le Monde* (4 juillet), une nouvelle hausse de la TVA, envisagée par la Cour des comptes, serait écartée. « Pour la CSG, en revanche, la situation paraît plus floue », écrit le journal qui indique que « M. Ayrault tempore ». « Nous verrons fin août », lâche son entourage.

« Organisations d'employeurs et de salariés doivent prendre leurs responsabilités, le gouvernement prendra aussi les siennes »

SOMMET EUROPÉEN DE BRUXELLES DES 28 ET 29 JUIN

Non, le traité européen TSCG n'a pas été modifié ! Il ne doit pas être ratifié !

Yan Legoff

Le traité européen TSCG (1), encore appelé « pacte budgétaire », aggrave considérablement le traité de Maasticht. François Hollande, durant toute la campagne présidentielle, avait indiqué qu'il le « renégocierait ». A l'issue du sommet européen de Bruxelles, le 29 juin, il a déclaré : « Ce sommet a permis d'aboutir à cette renégociation. » Il a annoncé que le Parlement français devra voter la ratification de « toutes les décisions concernant l'Europe, le pacte de croissance, la supervision bancaire, la taxe

sur les transactions financières et le pacte budgétaire ».

Bref, en fait de « renégociation », le « pacte budgétaire » (le TSCG) se retrouve mêlé, par François Hollande, à d'autres textes.

« Ce sommet européen marque un tournant », s'est exclamé Bruno Le Roux, chef de file des députés du PS. Selon lui, « une stratégie de croissance est en train de remplacer la politique d'austérité généralisée qui était imposée depuis trois ans ».

Mais le traité européen TSCG lui-même n'a pas été modifié. C'est pourtant lui qui impose une supra-austérité ; c'est de ce traité (entouré

d'autres textes européens adoptés le 29 juin à Bruxelles) dont les députés et les sénateurs devront décider de la ratification. « *Compte tenu du calendrier chargé de l'été, ce "paquet européen" ne serait pas présenté avant l'automne* », lit-on dans *Le Journal du dimanche* (1^{er} juillet). Ce qui laisse des mois de campagne et de combat politique pour tous les militants, élus de toutes tendances qui s'opposent à la ratification du traité. ■

(1) Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance.

Quatre questions, quatre réponses

Le traité TSCG a-t-il été "renégocié" ?

C'est un fait : pas une seule virgule n'a été supprimée ou ajoutée au traité signé le 2 mars dernier à Bruxelles par vingt-cinq chefs d'Etat et de gouvernement, dont Nicolas Sarkozy. Les quinze pages du relevé officiel de conclusions du sommet européen des 28 et 29 juin n'en disent pas un seul mot.

Mais tout le monde ne parle-t-il pas désormais d'un "pacte pour la croissance et l'emploi" ?

Ce « pacte de croissance » est tout autre chose. Il ne s'agit pas d'un nouveau traité, mais d'une simple annexe au relevé de conclusions du sommet. Il ne se substitue pas au traité européen TSCG.

Ce "pacte" atténue-t-il le traité TSCG et les exigences d'austérité renforcée qu'il contient ?

Cent vingt milliards sont annoncés dans ce « pacte de croissance ». Le quotidien patronal *Les Echos* (2 juillet) indique qu'il « s'agit d'affichage avec, pour l'essentiel, la mise bout à bout de fonds existants ». La direction de la Confédération européenne des syndicats (CES), généralement plus que modérée dans ses critiques envers Bruxelles, ne dit pas autre chose : « Il s'agit d'une utilisation améliorée des fonds euro-

peés et d'une mise en œuvre de programmes déjà existants. »

Le « pacte de croissance », estime une économiste de BNP Paribas citée par l'AFP, « n'est pas très substantiel, d'autant plus qu'il n'est pas vraiment composé de dépenses nouvelles ». Selon elle, « ça ne va pas contrebalancer les effets des politiques de rigueur actuelles ». Même les banquiers le disent !

Mais, au moins, ce "pacte de croissance" s'oppose-t-il "à la politique d'austérité généralisée qui était imposée depuis trois ans", comme le dit le chef des députés du PS, Bruno Le Roux ?

Non, absolument pas. Loin de remettre en cause le traité TSCG, le point 1 de ce « pacte de croissance » exige qu'il soit mis en œuvre rapidement. Il stipule en effet que « les nouveaux instruments dont dispose l'Union européenne en matière de gouvernance économique doivent être appliqués dans leur intégralité ». Cela désigne deux projets de règlements européens qui institueront un droit de regard de la Commission européenne sur le déroulement même de la discussion des budgets nationaux par les Parlements nationaux !

Le point 2 du « pacte » dit que les gouvernements « s'attacheront à assurer un assainissement budgétaire différencié, axé sur la croissance, qui respecte le pacte de stabilité et de croissance »

Y. L. ■

La ratification du traité est loin d'être faite

Le traité TSCG prévoit, après qu'il a été ratifié, l'inscription dans les législations nationales de la fameuse « règle d'or », « de préférence » dans les Constitutions nationales. Cette règle d'or interdit tout déficit du budget (ou le limite au plus à 0,5 % des richesses produites).

Or à Bruxelles, François Hollande, tout en indiquant sa volonté de faire ratifier le traité, a déclaré : « Nous ne mettrons pas dans la Constitution une règle qui fixerait le rythme de réduction des déficits. »

Selon *Le Journal du dimanche* (1^{er} juillet), « la voie d'une loi organique – le cran juridique en dessous (d'une Constitution) – est à l'étude ».

Mais, selon *Les Echos* (2 juillet), « plusieurs experts estiment (...) qu'une loi organique ne suffira pas et que la France n'échappera pas à la nécessité de modifier sa Constitution ».

« Nous demanderons au Conseil constitutionnel ce qu'il convient de faire », a indiqué le chef de l'Etat. Il reste du temps : les Etats ont un an pour adopter la « règle d'or » après l'entrée en vigueur du traité, prévue au mieux le 1^{er} janvier 2013. »

Creil (Oise)

NON À LA RATIFICATION DU NOUVEAU TRAITÉ EUROPÉEN !

Du PS, du PCF, du Parti de gauche, du POI, élus et militants appellent à s'unir pour combattre pour la non-ratification du traité TSCG

A Creil et dans ses environs, un comité pour l'unité pour la non-ratification du traité européen TSCG s'est constitué avec des militants ouvriers, des élus de toutes tendances. Ces militants ont décidé de se réunir sur la base de l'appel local dont nous publions des extraits ci-dessous. Ils organisent une réunion publique jeudi 5 juillet, à Montataire, à 19 heures, dans une salle de la mairie.

Tous les jours, dans nos secteurs professionnels, dans nos localités, nous sommes confrontés aux conséquences de l'application des plans de rigueur imposés par l'Union européenne pour réduire les déficits publics, rembourser la dette (...).

Mais pour l'Union européenne, pour la troïka (BCE, FMI, Commission européenne), il faut aller beaucoup plus loin (...).

Les travailleurs veulent vivre, ils ne veulent pas subir le même sort que les travailleurs grecs ou espagnols : le nouveau traité européen ne doit pas être ratifié !

(...) L'unité doit se réaliser pour la non-ratification du TSCG (...).

Dans cet objectif, nous appelons militants, travailleurs de toutes tendances à s'engager avec nous dans cette campagne, dans la préparation d'une manifestation nationale à Paris pour dire ensemble : « Non à la règle d'or ! Non à la ratification du nouveau traité européen ! »

PREMIERS SIGNATAIRES

Abba-Sidick Habib, adjoint au maire à Creil ; Aurigny François, retraité, POI ; Belhouachi Zinedine, conseiller municipal, PCF ; Benoist Benjamin, conseiller municipal, PCF, Montataire ; Béridel Christian ; Blanchard Alain, conseiller général PCF, canton de Montataire ; Bordez Julie, conseillère municipale, Montataire ; Boyer Patrick, conseiller municipal PS, Montataire ; Bourges Patrick, POI ; Brice Richard, enseignant, POI ; Broll

Lazare, conseiller municipal, Montataire ; Burato Colette, élue PS, Montataire ; Capelle Dominique, formateur et syndicaliste ; Capet Joël, élu municipal, Montataire ; Carpentier Bruno, élu municipal PCF, Montataire ; Carpentier Eric, formateur et syndicaliste ; Cesbron Paul, médecin ; Claux Viviane, retraitée ; Cormontagne Jean-Louis, syndicaliste ; Couallier Claude, élu municipal PCF, Montataire ; Deleye Gérard, cheminot syndicaliste ; Delplace Ingrid, enseignante syndicaliste ; Denis Eric, conseiller municipal PS, Chantilly ; Dion Jean-Luc, maire de Thiverny ; El Farissi Amar, militant du Parti de gauche ; Feuillet Christian, retraité ; Friadt Guy, syndicaliste enseignant ; Grimaldi Claire, enseignante, militante laïque ; Gfeller Cécile, syndicaliste ; Godard Stéphane, conseiller municipal PS, Montataire ; Gruny Annie, conseillère municipale PCF, Montataire ; Guglielmi Dolorès, enseignante,

Hénaux Nicole ; Hénoc Maria, syndicaliste ; Houpin Christian, syndicaliste ; Ignatief Boris ; Jacquin Catherine, enseignante ; Lame Patrick, syndicaliste, cheminot ; Laignel Serge, syndicaliste ; Le Meliner Dominique, professeur des écoles ; Lebreton Alain, conseiller municipal POI, Montataire ; Lecoq Nadine, militante POI ; Legrand Jean-Paul, adjoint au maire à Creil ; Mathé Hélène, militante syndicaliste, POI ; Macudzinski Serge, maire de Saint-Maximin ; Michalon Guy, conseiller municipal PS, Saint-Leu-d'Esserent ; Parent Laurent, adjoint au maire PCF, Saint-Maximin ; Quet François, syndicaliste ; Razack Azide, conseiller municipal PS, Montataire ; Ratinaud Philippe, citoyen ; Romagny Mathieu, syndicaliste ; Schapira Barbara, enseignante-chercheuse ; Stalin Claude, conseiller municipal PS, Montataire ; Tollet Marie-Claire, travailleuse sociale ; Vollereau Martine, adjoint au maire à Thiverny.

ÉDITORIAL

Après le discours du 3 juillet

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Du discours prononcé par Jean-Marc Ayrault devant l'Assemblée nationale ce 3 juillet, on retiendra trois points. Déclarant « *refuser l'austérité* », le Premier ministre a confirmé que toute sa politique serait cadrée par une « *loi de programmation des dépenses publiques qui couvrira les cinq années* » à venir, sur la ligne dictée par Bruxelles : « *Retour à l'équilibre à l'horizon 2017*. »

Evocant les « *réformes* » à venir (retraites, Sécurité sociale, droit du travail, etc.) tout passera par la conférence sociale des 9 et 10 juillet. « *Le changement doit être porté par tous les corps intermédiaires* », a affirmé Ayrault, citant « *les partenaires sociaux* » et revendiquant que « *représentants des employeurs et des salariés prennent leurs responsabilités* ».

Enfin, il a confirmé que le gouvernement ferait ratifier par le Parlement les conclusions du sommet de Bruxelles, donc le TSCG.

Dans les jours précédents, les annonces s'étaient multipliées. Il y avait d'abord eu les « *lettres de cadrage* » exigeant des ministres qu'ils réduisent massivement les effectifs et dépenses publiques ; puis le sommet de Bruxelles accouchant miraculeusement de l'accord notamment sur la ratification. Lundi, enfin, ce fut le rapport de la Cour des comptes, dramatique à souhait, appelant l'instauration d'« *une rigueur sans précédent* » (*Les Echos*).

Et pendant ce temps, les plans de restructuration s'accéléraient : PSA annonce désormais 10 000 suppressions d'emplois...

Prochaine étape donc : la conférence sociale. On verra bien les réponses que le gouvernement y obtiendra de la part des organisations syndicales qui, pour l'heure, expriment leur opposition aux premières mesures d'austérité annoncées.

Reste le TSCG. Certes, il est accompagné d'un prétendu pacte de croissance et d'autres mesures diverses. Mais personne n'est dupe : il est là et bien là, conforme, à la virgule près, aux termes rédigés par Sarkozy et Merkel ! Ainsi donc, les dispositions qui prétendent inscrire l'austérité dans la loi, placer le pays sous la tutelle directe de l'Union européenne, et contraindre à sabrer en masse dans les dépenses publiques seraient soumises à ratification à l'automne ?

Depuis cinq mois, le POI ne cesse d'alerter contre le TSCG. Nous nous sommes engagés, si le processus de ratification était mis en route, à proposer l'organisation d'une manifestation nationale.

Nous avons, à plusieurs reprises, et encore ces derniers jours, écrit aux partis qui se réclament de la classe ouvrière et de la démocratie ; nous nous sommes adressés aux travailleurs et aux militants de toutes tendances engagés dans le combat contre la ratification. Dans tout le pays, des comités pour l'unité contre la ratification se constituent. Nous constatons — et nous nous en félicitons — que d'autres initiatives que la nôtre sont prises, qui vont dans la même direction, que des partis, des organisations, des associations, des responsables font entendre leur voix contre le TSCG.

Aucun effort ne doit être épargné. Aucune prévention ne saurait justifier que ne se rassemblent pas en une action commune, en une manifestation nationale unie, tous ceux pour qui la priorité est que le TSCG ne doit pas passer.

Aucun travailleur, aucun militant ouvrier, aucun citoyen attaché à la démocratie et à la souveraineté du peuple ne pourrait comprendre et accepter que les obstacles dressés contre la réalisation d'une telle unité contribuent à faire passer une politique d'austérité rejetée par l'immense majorité.

FRANCE

Informations syndicales



Déclaration de la commission exécutive confédérale

Alors que va se tenir une conférence sociale les 9 et 10 juillet 2012, la commission exécutive rappelle l'opposition de Force ouvrière à toute constitutionnalisation de la "démocratie sociale" qui serait attentatoire à la liberté syndicale et à la liberté de négociation.

Face à une crise du système capitaliste qui s'enracine et s'aggrave, alors que se tient un sommet européen, il est indispensable de remettre en cause les traités qui, depuis une vingtaine d'années, ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique, au mépris du progrès et des droits sociaux. La commission exécutive confirme, en particulier, la ferme opposition de Force ouvrière au MES (mécanisme européen de stabilité) et au TSCG (traité de stabilité, de coopération et de gouvernance).

Au plan national, déterminée à lutter contre le chômage et la précarité, la commission exécutive réaffirme les revendications prioritaires de Force ouvrière :

- augmentation du pouvoir d'achat des salaires, retraites, pensions, allocations et minima sociaux. De ce point de vue, l'augmentation récente du Smic est très loin de répondre aux revendications (5 % étaient demandés par FO pour parvenir progressivement à un Smic à hauteur de 80 % du salaire médian) ;

- préservation et défense du service public républicain nécessitant dans l'immédiat l'arrêt de la RGPP (révision générale des politiques publiques - NDLR) ;

- préservation des systèmes et régimes de protection sociale collective, avec reconquête des droits, notamment en matière de retraite, et opposition à toute réforme dite systémique ;
- rétablissement de mécanismes de cessation anticipée d'activité ;

- mise en place d'une réelle stratégie industrielle de la part de l'Etat, tant par la mise sur pied rapide de la Banque nationale pour l'industrie que pour l'utilisation active des participations de l'Etat.

Dans cette logique, la commission exécutive confirme la détermination de Force ouvrière à combattre toute politique d'austérité, socialement, économiquement et démocratiquement suicidaire.

Paris, le 28 juin 2012

Communiqué

de la CGT A suite du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des 28 et 29 juin 2012



Comme le G 20 dix jours avant lui, le sommet des chefs d'Etat et des gouvernements européens vient de s'achever dans la logique de la politique d'austérité généralisée contenue dans les précédents traités, la stratégie UE 2020 et le pacte Euro plus. La croissance doit être soutenue par une véritable politique basée sur l'investissement et la consommation. Au contraire, on continue de promouvoir les logiques de dérégulation du marché du travail comme remède à la crise. Les 120 milliards d'euros (1 % du PIB européen) mobilisés pour des investissements ne pèsent pas lourd au regard des importantes aides aux entreprises et des sommes gigantesques englouties sur les marchés financiers. (...) La volonté des chefs d'Etat et des gouvernements de faire payer la crise aux populations reste intacte.

D'ailleurs, les recommandations de la Commission européenne, validées par le Conseil, précisent les mesures à développer au niveau européen et national dans ce cadre.

Pour la France, elles portent sur la mise en œuvre de mesures d'austérité centrées sur le volet dépenses et destinées à respecter l'engagement de 3 % de déficit.

Le sommet recommande notamment à la France de poursuivre dans une logique d'allongement des durées de cotisations, de modération des pensions et de report des âges de départ en retraite, de poursuivre la modération salariale qui doit rester une priorité, de réviser la politique fiscale notamment en transférant davantage la fiscalité qui pèse sur le travail vers la consommation et l'environnement, à l'image de ce qu'aurait pu être la TVA sociale de Nicolas Sarkozy.

La CGT s'oppose à ces politiques et portera des propositions offensives à la conférence sociale de juillet.

Dans toute l'Europe, les politiques de soumission à la finance ont conduit les pays et les peuples dans l'impasse. L'ensemble des syndicats européens a rejeté l'austérité généralisée. (...)

Montreuil, le 3 juillet 2012

ALLEMAGNE



La parole à...

Gotthard Krupp,

membre de la commission ouvrière de Berlin du Parti social démocrate et de la direction du syndicat des services publics Ver.di de Berlin

J'ai pris la parole au rassemblement devant le Reichstag pour dire :

"Députés, votez non au TSCG!"

Le jour du vote de ratification des traités TSCG et MES (1) au Bundestag, tu as été l'un des organisateurs d'un rassemblement devant le Reichstag (la Chambre des députés), à Berlin, le 29 juin. Peux-tu nous dire quelques mots à ce sujet ?

Le rassemblement devant le Reichstag était organisé par l'Association des amis de la nature, par la commission ouvrière du SPD du Land de Berlin et par le syndicat Ver.di des services publics de Berlin. Nous étions étonnés de nous retrouver à plus de quatre cents alors que le rassemblement avait été convoqué à peine quatre jours auparavant. Etaient en particulier présents des militants syndicalistes, des jeunes syndicalistes, des jeunes du SPD, des militants de la commission ouvrière du SPD et des membres du parti de gauche Die Linke.

Le mot d'ordre principal était : « Députés, votez non au TSCG. » J'ai pris la parole lors de ce rassemblement. J'y ai indiqué que le



"Non au MES et au traité européen", lit-on sur la banderole le 1^{er} mai, à Berlin.

MES et ses exigences de réformes structurelles ainsi que la « règle d'or » à perpétuité incluse dans le TSCG permettaient de garantir que des milliards soient détournés du budget de l'Etat vers les marchés financiers, et qu'il en découlerait des mesures catastrophiques d'austérité touchant notamment les systèmes de Sécurité sociale, les droits ouvriers et syndicaux. Il s'agit en fait, pour le Parlement, de voter la destruction de ses prérogatives législatives.

Le rassemblement a pris position pour le respect intégral de la volonté démocratique du peuple grec et pour la solidarité avec les travailleurs de toute l'Europe qui combattent et sont en grève contre les mesures d'austérité brutale qu'on veut leur imposer. Avec notre rassemblement, nous voulions appuyer les députés sociaux-démocrates pour qu'ils votent contre les traités européens (TSCG et MES). Vingt-trois députés du SPD ont voté contre, ainsi que le groupe parlementaire de Die Linke.

Klaus Barthel, président de la commission ouvrière nationale du SPD et député au Bundestag, a justifié son vote « non » par les nombreux messages qu'il a reçus en ce sens et les nombreuses prises de position des instances syndicales. Quelles ont été la position et l'attitude des organisations syndicales ?

Frank Bsirske, président du syndicat Ver.di des services publics, et Ulrich Thöne, président du syndicat GEW des enseignants, mais également le DGB en tant que tel, ont

"C'est la première fois que les syndicats allemands se retrouvent dans une position d'opposition à un projet central d'intégration européenne"

appelé les députés à voter non au TSCG. Comme l'a expliqué un dirigeant syndical, « c'est la première fois que les syndicats allemands se retrouvent dans une position d'opposition à un projet central d'intégration européenne ». C'est le résultat d'une large discussion qui s'est menée à l'intérieur des organisations syndicales.

De nombreuses instances syndicales locales et régionales ont voté des résolutions pour le vote « non » des députés du Bundestag. Depuis la présentation du MES et du TSCG, le syndicat régional Ver.di a organisé à Berlin, des rassemblements, des meetings.

Il y a eu également des résolutions allant dans le même sens au sein du SPD. Par exemple, le congrès national des commissions ouvrières du SPD (AfA) s'est prononcé pour le « non » au TSCG.

Des sections du SPD, comme la mienne à Charlottenburg, la plus grosse section de Berlin, se sont également prononcées en ce sens.

(1) TSCG : traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. MES : mécanisme européen de stabilité.

La rencontre ouvrière européenne de Cologne, le 30 juin

Le lendemain du vote au Bundestag s'est réunie, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, à Cologne, une rencontre ouvrière européenne. Peux-tu nous en parler ?

Gotthard Krupp : Les initiateurs allemands de cette rencontre voulaient faire entendre la voix des travailleurs allemands en solidarité avec les travailleurs et le peuple grecs, contre la campagne de terreur organisée par le gouvernement Merkel contre le peuple grec. C'était très impressionnant d'entendre les délégués venus des différents pays décrire les combats menés dans tous les pays contre la politique de l'Union européenne et du FMI.

Partout, les organisations ouvrières, notamment les syndicats, ont vu des mouvements se dresser contre le nouveau traité européen. Par exemple, en France, les prises de position dans les syndicats CGT et CGT-FO, les 60 000 signatures rassemblées par le POI ; au Portugal, l'appel de Mario Soares, ancien président du Parti socialiste portugais contre la ratifi-

cation du TSCG ; les grèves en Grande-Bretagne, en Espagne, en Italie, ainsi que les dix-sept grèves générales en Grèce. Tous poursuivaient le même but : les travailleurs d'Europe se dressent contre les diktats de l'Union européenne.

Dans ces circonstances, il me paraît très important que la rencontre de Cologne ait décidé de matérialiser, par-dessus les frontières des différents pays, un comité de liaison pour toute

l'Europe s'appuyant sur les axes suivants : non à la ratification du TSCG, et là où il a déjà été ratifié (comme en Espagne ou en Allemagne), retrait de ce traité.

Ce combat est partie prenante de la bataille contre les « réformes structurelles », c'est-à-dire les attaques contre les retraites, contre le système de santé, les services publics, l'éducation ainsi que du droit du travail pour la défense du droit

syndical. Ces différents combats, les discussions qui se mènent à ce sujet dans les organisations de la classe ouvrière, voilà ce que nous devons rassembler dans un appel en vue d'une conférence européenne pour le retrait du TSCG, la défense des droits ouvriers et l'indépendance des organisations.

Cette rencontre européenne du 30 juin constitue un élément important sur la voie d'une telle conférence européenne.



Budget

Les lettres de cadrage du Premier ministre

Marie Stagliano

Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a adressé aux ministres, le 30 juin, des lettres de cadrage donnant les orientations pour la préparation du projet de loi de finances du gouvernement pour 2013 qui sera discuté au Parlement à l'automne prochain, ainsi que celui du budget pluriannuel 2013-2015.

Le communiqué du Premier ministre en donne la ligne générale : « Le cadre ainsi défini traduit l'engagement du gouvernement pour le redressement des comptes publics au service du redressement du pays dans la justice. » A Bruxelles, devant la presse, à l'issue du sommet européen, François Hollande a justifié les objectifs annoncés par son Premier ministre la veille à Paris : « La préparation du budget 2013 doit forcément tenir compte des engagements que j'ai pris, le retour à 3 % (du PIB pour les déficits publics en 2013) et de ce contexte de croissance ralentie que j'espère ne pas être un environnement permanent. »

Qu'indiquent ces lettres de cadrage ?

Dépenses de fonctionnement : "Réduire globalement le montant de 7 % en 2013 par rapport à 2012, 4 % en 2014 et 4 % en 2015"

Les ministres devront ainsi réduire de 15 % sur trois ans leurs dépenses de fonctionnement (achat de fournitures et de matériel, entretien des locaux, dépenses immobilières, informatique et télécoms, transport...). « Cette norme est plus rude que celle annoncée par François

Fillon pour 2011-2013 où il était question de baisser les dépenses de fonctionnement de 10 % (hors ministère de la Défense) dont 5 % en 2011. L'an dernier, le résultat n'a pas été au rendez-vous : les dépenses de fonctionnement n'ont reculé que de 2 %, note le quotidien *Le Monde*.

Dépenses d'intervention : "Un effort de même ampleur sera appliqué"

Les dépenses « de guichet », c'est-à-dire les bourses, les aides aux adultes handicapés, les aides au logement, etc., il « faudra les maîtriser » et pour les dépenses « discrétionnaires », c'est-à-dire les contrats aidés, l'hébergement d'urgence, la dotation à Réseau ferré de France, etc., la règle sera la même que pour les dépenses de fonctionnement, à commencer par moins 7 % en 2013.

Effectifs de fonctionnaires de l'Etat : réduction de 2,5 % par an, hors éducation, justice, police et gendarmerie

Education, Justice et Intérieur sont définis comme domaines prioritaires pour lesquels « l'engagement a été pris sur cinq ans : 65 000 postes seront créés », a rappelé Jean-Marc Ayrault, interrogé par les journalistes à Nantes (AFP, 30 juin). Pour respecter l'engagement de « stabilité globale » des effectifs de l'Etat, tous les autres ministères devront supprimer des postes au rythme de 2,5 % par an. Ils perdront donc 65 000 postes en cinq ans par un effet de vases communicants. « L'effort qui est demandé aux membres du gouvernement est juste et partagé », annonce Matignon, « les



Le président PS de la Cour des comptes, Didier Migaud, reçu à Matignon par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault.

efforts porteront sur l'ensemble des ministères, y compris sur les ministères qui interviennent dans un domaine prioritaire, pour leurs emplois situés en dehors de ce champ. » Ils participeront eux aussi des 2,5 % de baisse chaque année. « Autrement dit, explique *Le Monde*, le ministère de l'Intérieur, ministère prioritaire dans ses missions de police, devra tout de même couper dans ses effectifs... dans les préfectures, par exemple. » « Selon les administrations, et le volume des départs à la retraite, ce

régime sévère entraînera donc le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, parfois deux sur trois, voire plus », note *Libération*. Mesure nouvelle, ces mêmes règles de réduction des dépenses et des effectifs seront dorénavant également déclinées pour les établissements sous tutelle de l'Etat comme les universités, le CNRS, Météo France... « dans un souci de répartition équitable de l'effort », précise le communiqué de Matignon.

Document

Le président PS de la Cour des comptes recommande "un freinage sans précédent des dépenses publiques et une hausse des impôts"

Didier Migaud est président de la Cour des comptes. Il est membre du PS. A la demande de François Hollande, il a remis, le 2 juillet, un audit sur les finances publiques qui recommande une rigueur décuplée pour respecter les « engagements européens » de réduction des « déficits ». Voici des extraits de la présentation par Didier Migaud de ce rapport.

POUR 2012 : "DES MESURES CORRECTRICES DE 6 À 10 MILLIARDS D'EUROS"

« Pour 2012, notre audit montre que le respect de la trajectoire prévue exige sans tarder des mesures correctrices (...). Les recettes risquent d'être de 6 à 10 milliards d'euros inférieures au niveau requis, en raison notamment d'hypothèses de calcul trop favorables des prévisions de recettes et de la révision à la baisse de la prévision de croissance pour 2012. »

POUR 2013 : "UN EFFORT ESTIMÉ À 33 MILLIARDS D'EUROS"

« 2013 est une année cruciale (...). L'effort, estimé à 33 milliards d'euros (...) exigera à la fois un freinage sans précédent des dépenses publiques et une hausse des impôts (...). La discipline qu'exige le

respect de cette trajectoire est sévère. Elle suppose une évolution en profondeur des modalités de l'action publique : gouvernance partagée entre administrations publiques (...) et remise en cause de certaines missions de l'Etat. »

SOUMETTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET TOUS LES RÉGIMES SOCIAUX "AUX CONTRAINTES DU PACTE DE STABILITÉ" EUROPÉEN

« En l'état actuel de la gouvernance de nos finances publiques, plus du quart des administrations publiques échappe aux contraintes du pacte de stabilité (...). Un pacte de stabilité pourrait être conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales afin d'engager celles-ci dans le respect de la trajectoire globale définie pour le pays. Dans cette même perspective, le champ des lois de financement de la Sécurité sociale pourrait être élargi à l'assurance chômage et aux régimes de retraites complémentaires pour devenir des lois de financement de la protection sociale. »

POURSUITE DU GEL DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

« La Cour recommande une poursuite de ce gel, tout en proposant de moduler l'évolution des dotations en fonction des catégories de

collectivités, en renforçant la contrainte qui pèserait sur les communes et les intercommunalités. »

FONCTIONNAIRES : GEL DE LA MASSE SALARIALE, "RÉDUCTION SIGNIFICATIVE DE L'AVANCEMENT"

« Le respect de la trajectoire de redressement des comptes publics implique que la masse salariale de l'Etat soit stabilisée en valeur (c'est-à-dire gelée - NDLR) (...). (Le) scénario reposant (...) sur une stabilisation des effectifs (...) nécessite, outre la poursuite du gel du point d'indice, une réduction significative de l'avancement des fonctionnaires et un quasi gel des mesures catégorielles. »

RETRAITES : "LA QUESTION DU RÉÉQUILIBRAGE DES COMPTES DEVRA DONC PROCHAINEMENT ÊTRE EXAMINÉE"

« Le système de retraite ne devrait pas connaître le retour à l'équilibre prévu par la réforme de 2010, en raison des prévisions trop optimistes, notamment en matière d'évolution de la situation de l'emploi (...). La question du rééquilibrage des comptes devra donc prochainement être examinée (...). Pour l'assurance maladie également, les efforts doivent être amplifiés. »

EN BREF

Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances : "La gauche a fait sa mue" au sujet de la dette

Extrait de son interview au *Figaro* (1^{er} juillet)

« Votre majorité ne risque-t-elle pas de voir ce pacte budgétaire comme une perte de souveraineté ? Elle comprendra, j'en suis sûr, que la réorientation de la construction européenne permet la ratification du traité. Encore une fois, le désendettement est une ardente obligation : les marchés financiers sont de plus en plus exigeants. Comment financer correctement les services publics en ayant cette épée de Damoclès au-dessus de la tête ? La gauche a fait sa mue sur le sujet. Quant à la nouvelle opposition parlementaire, elle devra prendre ses responsabilités. J'espère que nous trouverons un consensus.

La règle d'or sera-t-elle inscrite dans la Constitution ? Inscire pour l'éternité une règle interdisant tout déficit, nous n'avons jamais trouvé cela pertinent. Ce qui est nécessaire, c'est de prendre des engagements forts. Nous les réaffirmerons lors du débat d'orientation budgétaire.

(...) Le premier d'entre eux — faire revenir le déficit public de 4,5 % cette année à 3 % l'an prochain — est un impératif non négociable. Revenir dessus sous prétexte que cela demande des efforts serait un appel au meurtre !

(...) Il faudra trouver des économies. C'est ce que François Hollande a toujours dit. La grande différence, c'est, d'une part, que nous changeons de méthode en abandonnant la RGPP (*révision générale des politiques publiques* — NDLR), qui frappe aveuglément, pour une politique beaucoup plus pragmatique, concertée et intelligente. »

AU FIL DE LA PRESSE



Ayrault lance la ponction publique

Budget : Jean-Marc Ayrault demande des économies drastiques aux ministres

Les dépenses d'intervention et de fonctionnement de l'Etat devront baisser de 15% en trois ans

«Il faut une décision politique»

Micheline Guillemette,
comité de Tremblay du POI

Jeudi 29 juin, ils étaient deux à trois mille ouvriers rassemblés devant le siège de PSA à Paris, où se tenait le comité de groupe européen, brandissant leurs drapeaux syndicaux CGT, FO, CFDT, CFTC, SUD, CGC. Ils sont venus des usines de Valenciennes, de Mulhouse, de Sochaux, de Caen, de Trémery (Moselle), de Vesoul, de Poissy, de Saint-Ouen... et massivement (douze cars) de l'usine d'Aulnay, que la direction de PSA a décidé de fermer.

«Aujourd'hui, l'usine est à l'arrêt. Des gars qui ne sont jamais "sortis" sont venus», explique un syndicaliste CGT de Trémery, dans le cortège compact de ses camarades d'Aulnay rassemblés devant une banderole : «Non à la fermeture de PSA Aulnay.» «Aujourd'hui, c'est Aulnay, demain ce sera nous, poursuit-il. On se bat pour garder nos emplois. Aujourd'hui on a l'impression qu'Arnaud Montebourg nous laisse tomber en disant que le gouvernement ne peut rien faire pour le privé.»

«La première revendication aujourd'hui, c'est non à la fermeture d'Aulnay, insiste un élu CGT au comité d'entreprise de l'usine de Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Mais les licenciements, ça nous pend au nez aussi. Les investissements ont chuté. Les machines ne sont plus réparées. Il faudrait une décision politique, que François Hollande et Arnaud Montebourg interviennent.»

Lorsque le délégué central CGT, Bruno Lemerle, informe de l'annonce faite par le P-DG de PSA, Philippe Varin, de la tenue d'un comité central d'entreprise (CCE) extraordinaire fin juillet, la tension est vive, et c'est la colère. Ce mardi 3 juillet, PSA Peugeot Citroën vient d'annoncer la tenue du CCE extraordinaire le 12 juillet !

Tous savent que les plans sont en marche, d'autant plus avec la fusion programmée entre PSA et Général Motors. Et, selon le délégué central FO, la direction aurait l'intention de présenter un «plan» de réduction de «8 à 10 000 postes» le 12 juillet.

Alors, comme le disent les ouvriers et certains responsables syndicaux, le nouveau gouvernement doit prendre ses responsabilités et empêcher le P-DG de fermer PSA Aulnay. Faut-il pour cela demander une nouvelle réunion tripartite ? Une chose est sûre, nombreux sont ceux qui disent : «Il faut une décision politique.»

Comme cet ouvrier, à la porte de l'usine, qui expliquait : «Mais alors à quoi cela sert-il de voter et de changer de gouvernement ? C'est inadmissible que le nouveau ministre ne réponde pas.»

PSA - AULNAY-SOUS-BOIS



La parole à...

Mohammed Khenniche,
militant syndicaliste SUD
à PSA Aulnay-sous-Bois (93)

«Nous exigeons le maintien de tous les emplois sur le site d'Aulnay»

Quelle est la situation à PSA Aulnay, après la rencontre chez le ministre Montebourg ?

Franchement, la rencontre avec le ministre Montebourg n'a rien donné. Il n'a à aucun moment tapé sur la table pour exiger des réponses de PSA, ou même pour avoir des informations sur leur plan de fermeture ou pas. Donc nous avons été déçus de cette rencontre.

Qu'attends-tu du nouveau rassemblement devant le siège de PSA, demain 28 juin ?

Nous attendons une mobilisation importante des salariés. C'est un moyen de dire à PSA qu'on est là, qu'on existe, qu'on fait pression en tous cas. Le but, bien sûr, c'est d'obtenir satisfaction et que PSA recule sur l'éventuelle fermeture, mais on n'est pas dupe, on pense que c'est acté à un certain niveau. Je pense que PSA est en train de préparer le terrain à Citroën à Poissy pour mettre en marche la Citroën C3 au lendemain de l'annonce de la fermeture.

«Il faut qu'on exige l'unité syndicale pour qu'il y ait des réponses claires»

Après le rassemblement, qu'envisages-tu de proposer aux salariés et aux autres organisations syndicales de l'entreprise ?

C'est une question un peu difficile. Le syndicat va continuer à mobiliser et à exiger dans l'immédiat que la direction arrête toutes les procédures de licenciements et les pressions que

tous les salariés subissent. Mais c'est vrai que tout seul, un syndicat qui fait 11 %, ce n'est pas énorme. Je ne pourrai pas décider pour l'ensemble des salariés.

A un moment donné, ton syndicat a ouvert la perspective d'un appel à l'ensemble des syndicats pour un blocage de la production dans l'unité. Est-ce que ce n'est pas de nouveau à l'ordre du jour ?

Si, cette mobilisation est toujours d'actualité. On la ramène à chaque fois sur la table quand il y a une intersyndicale. Sauf que l'intersyndicale, aujourd'hui, ne fonctionne pas très bien, parce que le SIA, le syndicat patronal, tire un peu le frein à main dont se sert la CGT. Donc nous, nous disons qu'on refuse la présence du SIA. Le SIA est là parce que le patron lui a demandé d'être dans cette intersyndicale pour justement freiner les actions.

Donc, est-ce qu'en se réunissant avec le «syndicat maison», on va imposer le blocage ? Je ne pense pas.

Et ne faudrait-il pas aussi que les organisations syndicales s'adressent solennellement à François Hollande et au ministre Montebourg, pour leur dire : «Prenez vos responsabilités pour le maintien du site avec tous ses emplois» ?



Photo DR

Bien sûr, on va le faire. C'est vrai qu'on s'est adressés deux fois à Hollande et une fois à Sarkozy pour avoir des garanties et pour l'organisation d'une réunion tripartite. On en a obtenu une, mais on a juste discuté. Il n'y aura pas de réelles négociations. Or on a exigé cette réunion tripartite pour la signature d'un accord de PSA bien sûr, des syndicats et de l'Etat garantissant le maintien de tous les emplois sur le site d'Aulnay. Le ministre lui-même n'avait pas pris le temps de lire ce qu'on avait proposé. Donc, bien sûr il est important de s'adresser à nouveau à Hollande, mais je pense que sa réponse est claire. La bagarre, c'est nous, les salariés, qui la menons. Ce n'est pas seulement Aulnay, ça concerne l'ensemble de l'industrie en France.

Les travailleurs à la sortie disaient : «On a chassé Sarkozy, ce n'est pas pour continuer à subir la même politique.» Cette

question-là est présente à PSA et partout. Quand nous disons dans notre tract : «L'unité doit se réaliser pour exiger que l'Etat et le gouvernement garantissent le maintien du site PSA Aulnay et de tous les emplois», est-ce que cela ne répond pas aux préoccupations des travailleurs ?

Oui, bien sûr.

Y compris pour réaliser l'unité avec les autres syndicats ?

C'est vrai que c'est difficile de réaliser l'unité totale de l'ensemble des syndicats, mais on peut, si tout le monde essaye de faire un peu de son côté pour l'obtenir.

Et même une unité partielle !

Même partielle.

Ça aiderait...

Ça aiderait, oui. On était sept syndicats, en juillet dernier, à revendiquer une réunion tripartite, on n'en a toujours pas obtenu de réelle. Est-ce que c'est uniquement les syndicats du site d'Aulnay qui doivent l'exiger ? Je ne pense pas.

Les gens ont élu un gouvernement de gauche en espérant qu'il va y avoir le changement. Or aujourd'hui, on n'a pas vu un seul changement, en tout cas en ce qui concerne l'industrie en France. Il n'y a aucun grand chantier sur l'industrie en France. C'est vrai que Montebourg nous a reçus. Hollande a reçu ArceorMittal à l'Élysée, mais ça ne donne absolument rien. Donc c'est vrai que l'unité doit être au-delà du site de PSA. L'ensemble des salariés, l'ensemble des travailleurs doivent s'unir. Et en tout cas, il faut qu'on exige aussi l'unité syndicale pour qu'il y ait des réponses claires, nettes et précises sur le devenir de l'industrie en France, y compris l'industrie automobile.

Tu veux ajouter quelque chose ?

Oui, je pense que la mobilisation du 28 juin est un point de départ. Le 15 octobre 2011, on était 600 de PSA, avenue de la Grande-Armée. On espère être au-delà de 800 demain. Donc, si on arrive à monter d'un cran, je pense qu'on pourra peut-être avancer. Je l'espère en tout cas et on verra bien.

Propos recueillis par Jean-Louis Guy,
comité d'Aulnay-sous-Bois du POI,
et Michèle Simonnin,
comité de Livry-Gargan du POI.

COMMUNIQUÉ DES COMITÉS D'AULNAY-SOUS-BOIS ET DE TREMBLAY DU POI (EXTRAITS)

Quelle voie pour permettre le maintien du site et de tous les emplois à PSA Aulnay ?

La direction de PSA a pris sa décision : fermer dans les plus brefs délais le site d'Aulnay. Ce qui signifie que les 3 500 emplois encore concernés et les 10 000 emplois induits dans la sous-traitance peuvent disparaître du jour au lendemain (...).

• Le maire d'Aulnay, Gérard Ségura, membre du Parti socialiste, le confirme : «La direction de l'usine du groupe a indiqué très clairement et peut-être pour la première fois aussi clairement qu'elle n'avait pas de solution à la situation automobile des usines françaises et en particulier d'Aulnay. Nous avons une extrême crainte que soit annoncée fin juillet, lors de la présentation des résultats du groupe, la probable fermeture de l'usine.»

• Claude Bartolone, président du conseil général (Parti socialiste et tout juste élu président de l'Assemblée nationale), confirme : il se dit «très préoccupé» car, a-t-il ajouté, «j'ai l'impression qu'il n'y a plus de stratégie pour ce site en ce qui concerne la direction. Il pourrait y avoir des conséquences humaines et industrielles terribles.»

Les choses sont claires. Après avoir reçu les organisations syndicales qui

demandent le maintien des emplois, le ministre Arnaud Montebourg a reçu en tête-à-tête le P-DG de PSA, Philippe Varin. Mais celui-ci n'a absolument pas modifié sa position. Plus inquiétant encore : deux jours après avoir été reçu par le ministre, il a fait organiser par PSA un «forum mobilité externe» par lequel les salariés sont invités à partir vers d'autres entreprises, y compris Air France qui vient d'annoncer 5 200 suppressions de postes !

Aujourd'hui, les travailleurs avec leurs organisations syndicales disent : maintien de tous les emplois, maintien du site ! Ils ont raison.

Que faire pour contraindre à cette solution ? Le groupe communiste et citoyen (Front de gauche) du conseil général s'appuie sur la loi déposée à l'Assemblée nationale contre les licenciements boursiers et appelle «à amplifier la mobilisation pour obliger PSA à une réorientation de sa politique industrielle». Mais comment obliger PSA à maintenir le site et tous les emplois ? Les élections viennent d'avoir lieu. Le président de la République, le gou-

vernement, la majorité de l'Assemblée nationale, la majorité du Sénat, tout comme la majorité du conseil général de Seine-Saint-Denis et l'immense majorité des députés de notre département appartiennent au Parti socialiste. Claude Bartolone, Gérard Ségura affirment leur opposition à la fermeture de l'usine et leur volonté d'agir dans le sens du maintien des emplois.

Une question est donc posée : celle de l'intervention immédiate des pouvoirs publics. Si la direction de PSA refuse de renoncer à son plan, il revient au gouvernement d'intervenir et de peser de tout son poids pour apporter la garantie du maintien du site et de tous les emplois. C'est au gouvernement qu'il revient d'interdire à PSA de sacrifier la vie de milliers d'ouvriers et de leurs familles. Il nous semble que les élus du département, Gérard Ségura et Claude Bartolone en tête, ont le devoir d'intervenir en direction du gouvernement pour faire prévaloir cette position (...). L'unité doit se réaliser pour exiger que l'Etat et le gouvernement garantissent le maintien du site PSA Aulnay et de tous les emplois.

Education nationale



La parole à...

Roland Hubert,
cosecraire général
du Snes-FSU

“Les mesures prises sont en deçà de ce que la profession espérait”

Que pensez-vous des propositions faites par le ministre Peillon sur les rythmes scolaires ?

Nous allons entrer dans la discussion avec l'idée qu'il faut effectivement travailler sur les rythmes scolaires, mais que la traduction ne peut en être une augmentation globale de la charge de travail pour les personnels, surtout à salaire égal. En gros, si cela se traduit simplement par l'imposition de deux semaines de travail en plus, on ne l'acceptera pas. Est-ce que ça signifie que notre temps de travail serait annualisé et que nous ferions moins d'heures par semaine ? Si tel est le cas, ça peut toucher le statut et nous ne sommes pas favorables à une remise en cause du principe statutaire.

Ce qui ne signifie pas que nous ne soyons pas prêts à discuter sur certains éléments dès lors que ça va dans l'intérêt des personnels.

Mais si l'augmentation du nombre de semaines travaillées s'accompagne pour les élèves d'une diminution de leur horaire hebdomadaire, cela se traduirait, dans le second degré, par une diminution d'heures dans certaines disciplines, et donc par plus de classes à prendre en charge pour un enseignant. C'est-à-dire une augmentation de la charge de travail : plus de classes à charge, avec deux semaines de plus. Contre quoi ?

Le nouveau ministre vient de s'adresser par lettre à tous les personnels de l'Éducation nationale. Il annonce un certain nombre de mesures pour la rentrée. Qu'en pensez-vous ?

Cette lettre est censée apporter un complément à la circulaire de rentrée qui a été préparée par le précédent ministre. Le ministre a fait le choix de ne pas réécrire toute la circulaire. D'un côté, l'introduction de la lettre du ministre affirme des principes généraux sur lesquels nous sommes d'accord. De l'autre, les mesures qui sont proposées sont très en deçà de ce que nous demandons sur un certain nombre de points. En particulier sur la réforme du lycée où le seul message qui est passé, c'est : « Nous allons mieux accompagner les personnels », mais sans remettre en cause les principes mêmes qui sous-tendent la réforme. Sur le collège, c'est la même chose, avec l'idée que le socle commun continue à structurer la scolarité. On veut bien entendre que pour la rentrée 2012 on ne peut pas changer comme cela la loi de 2005 dans laquelle le socle commun est inscrit. En revanche, en ce qui concerne le livret personnel de compétences, on demandait au ministre de le suspendre purement et simplement.

Sur la voie technologique et industrielle, c'est la même chose que sur la voie générale, il ne revient pas en arrière. En revanche, il y a quelques éléments qui semblent aller dans le

bon sens : il y a une remise en cause assez claire, même si ce n'est pas encore l'abrogation, des internats d'excellence, il est question de l'abrogation de la loi Cherpion sur l'apprentissage précoce, et l'abrogation du décret sur l'évaluation des personnels qui est une victoire syndicale... Donc, nous avons intitulé notre communiqué de presse : « *Au milieu du gué* ». On espère que la discussion qui va s'ouvrir sur la nouvelle loi permettra d'aller plus loin.

Vous évoquiez le socle commun de connaissances et de compétences. Quels problèmes pose-t-il selon vous ?

Il ne répond pas à deux questions centrales : la sortie des jeunes du système scolaire avec une qualification et un diplôme leur permettant une insertion dans le monde du travail et la garantie par la nation de cette formation initiale pour tous. Au contraire, il a tendance à institutionnaliser une école à deux vitesses, c'est-à-dire qu'une moitié des générations et en particulier, les élèves issus des milieux les plus défavorisés, vont être condamnés au socle. Cela ne nous convient pas du tout. Pour nous, c'est inhérent à la notion même de socle, dès lors qu'il est une partie des programmes. Deuxièmement, il se traduit par des compétences, et comme, en plus, le modèle est celui des compétences clés européennes, on tombe sur un livret de compétences structurant le système qui, pour nous, va à l'encontre de l'acquisition des connaissances et d'une culture commune riche. Dire qu'on va l'améliorer ou le rendre plus opérationnel, c'est peine perdue.

nous convient pas du tout. Pour nous, c'est inhérent à la notion même de socle, dès lors qu'il est une partie des programmes. Deuxièmement, il se traduit par des compétences, et comme, en plus, le modèle est celui des compétences clés européennes, on tombe sur un livret de compétences structurant le système qui, pour nous, va à l'encontre de l'acquisition des connaissances et d'une culture commune riche. Dire qu'on va l'améliorer ou le rendre plus opérationnel, c'est peine perdue.

Il y a toujours actuellement des mobilisations importantes pour le rétablissement des postes et des classes. Que pensez-vous des conditions de la rentrée ?

Comme je l'ai dit, les mesures prises sont en deçà de ce que la profession espérait. Donc il n'y aura pas de miracle à la rentrée, les conditions seront très difficiles. Pour les stagiaires, il y a quand même une petite amélioration puisqu'ils auront tous trois heures de décharge. Mais il faut se battre sur le terrain pied à pied pour que ce soit vraiment mis en place. Nous espérons qu'il s'agit d'une première étape vers des améliorations qui feront partie de la loi d'orientation. Donc nous serons très attentifs aux conditions de la rentrée et à ce qui se sera déjà dit dans les groupes de travail sur la loi d'orientation, et nous alerterons les personnels si nécessaire.

Propos recueillis par Laurence Fayard

GONESSE (VAL-D'OISE)

Les professeurs du lycée René-Cassin disent non à la fermeture d'une classe de seconde

Ophélie Sauger

Le lundi 18 juin, les enseignants du lycée René-Cassin, à Gonesse (Val-d'Oise), apprennent que l'inspection académique du Val-d'Oise a contacté le chef d'établissement pour lui demander de diminuer les redoublements prévus en seconde, afin de fermer une classe de seconde à la rentrée (il y aurait douze classes de seconde au lieu de treize). Cette décision arrive alors que la dotation horaire globale (DHG) a déjà été présentée et après une audience en mars à l'inspection académique, où les enseignants du lycée ont demandé un certain nombre de moyens pour la rentrée !

Dès cette annonce, les professeurs décident de se réunir le lendemain en assemblée générale, entre deux sur-

veillances d'épreuves pour rédiger une lettre à l'inspecteur d'académie et décider des mesures à prendre. Cette lettre souligne notamment : « *Les motivations de cette suppression sont malheureusement claires : réduire au maximum les coûts de l'éducation, quelles qu'en soient les conséquences pédagogiques pour les élèves et les enseignants, en faisant pression sur le chef d'établissement pour limiter le nombre de redoublements en seconde. On peut craindre que celui-ci ne soit amené à inciter des parents à revenir sur leur demande de redoublement pour des raisons non pas pédagogiques mais strictement comptables, ou à les faire revenir sur des choix d'orientation qui induiraient éventuellement un changement d'établissement ou une orientation inadéquate. (...) Pour toutes ces*

raisons, les professeurs du lycée René-Cassin, réunis en assemblée générale aujourd'hui mardi 19 juin, demandent solennellement le maintien de cette treizième seconde et ont décidé, si cette suppression était confirmée, de ne pas assurer l'accueil des élèves à la rentrée de septembre 2012 et de ne pas accepter la fonction de professeur principal, quel que soit le niveau. Les professeurs du lycée René-Cassin et leurs délégués syndicaux SNES, CGT, FO. »

Le jour même, cette lettre est signée par quatre-vingts collègues, soit presque la totalité de l'effectif enseignant du lycée, et est transmise à l'inspection académique par voie hiérarchique. Le vendredi, nous apprenons, lors d'un rendez-vous entre le proviseur et la section FO, que la treizième classe de seconde est maintenue. ■

ECOLES PRIMAIRES. VAL-D'OISE

Rassemblement à l'inspection académique pour l'ouverture de classes

Correspondant Val-d'Oise

Les enseignants et les parents des écoles Brossolette et Dolto à Argenteuil, d'écoles de Marines, de l'école La Siaule à Vauréal se sont rendus en délégation le 27 juin à l'inspection académique pour demander l'ouverture de classes à la prochaine rentrée. Ils étaient accompagnés du syndicat FO, du maire de Marines et du représentant départemental de la FCPE.

Au directeur académique qui les a reçus, la délégation a expliqué : « *Dans notre ville d'Argenteuil, la classe de nos deux écoles maternelles a été fermée en mars dernier, alors que les effectifs se rapprochent du seuil départemental. Les inscriptions ne sont pas terminées, nos classes sont chargées. Nous avons un nombre important d'enfants en difficulté et nous scolarisons des élèves malentendants !* » Les représentants de Marines ont expliqué : « *Nous aurons en maternelle 30 et 31 élèves par classe. Nous ne pouvons pas faire la rentrée dans ces conditions. Nous avons perdu une classe en élémentaire, le poste pour les élèves en difficulté nous a été retiré ainsi que le poste EVS administratif. La situation devient insupportable et l'ouverture de la classe est indispensable. C'est tout de suite que nous la voulons. Un local tout neuf est disponible. Nous n'attendons plus que le feu vert de l'inspection.* » Une autre école de Vauréal : « *Nous accueillons une partie des élèves d'un groupe scolaire qui vient d'être fermé. Les écoles environnantes sont saturées, nous venons d'inscrire dix élèves supplémentaires en trois jours et ce n'est pas*



Photo DR

terminé. Nous sommes très inquiets de cette suppression de classe car nous sommes déjà à 27 et 28 élèves par classe. »

Le représentant des parents de la FCPE ajoute : « *Et il faut créer des postes pour assurer le remplacement des enseignants en congé, car chaque jour des dizaines d'enfants sont privés de classe.* »

Le représentant de la directrice académique a répondu : « *Dans le cadre des 1 000 postes créés nationalement, le Val-d'Oise a reçu une dotation de 28 postes. Nous avons une petite réserve, ce qui porte à 65 le nombre moyen que nous pouvons distribuer. Il y a beaucoup d'attente et nous ne pourrions pas contenter tout le monde. Mais je m'engage à revoir l'ensemble des situations que vous m'avez présentées avec la directrice académique lors du comité technique qui se tiendra ici le 5 juillet. En ce qui concerne le réemploi des EVS administratifs, nous attendons la consigne gouvernementale et nous intervenons régulièrement auprès du préfet pour résoudre cette situation urgente.* » La décision a été prise de

revenir en délégation, enseignants, parents, syndicats et élus, au comité technique le 5 juillet pour arracher les classes et les postes nécessaires.

Le représentant de l'inspecteur d'académie déclare devoir faire avec l'enveloppe de 65 postes dont il dispose. Or 27 classes ont été fermées et il faudrait en ouvrir au bas mot 50. De plus, 86 postes de RASED ont été fermés en deux ans par le précédent ministre Chatel.

Le ministre Peillon a déclaré : « *Ce n'est pas notre rentrée scolaire, (...) on a déjà fait un effort avec 1000 postes (1), on ne peut pas aller au-delà des contraintes budgétaires.* » Une question se pose, formulée par les enseignants et les parents d'élèves dans tous les départements : Comment faire la rentrée dans ces conditions ? Cela ne renvoie-t-il pas à la responsabilité du ministre et du nouveau gouvernement ? ■

(1) Le gouvernement Sarkozy avait supprimé 14 000 postes à la rentrée 2012. 1000 ont été rétablis en primaire par le ministre Peillon.

LU DANS LE PROGRÈS (28 JUIN)

Postes attribués aux écoles de l'Ain : le compte n'y est pas

« *A l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp et du SE-Unsa, une centaine de manifestants (enseignants, parents, enfants, élus, syndicalistes) se sont relayés dès 8 h 45 (le 27 juin — NDLR) devant l'inspection d'académie à Bourg.* » Ce rassemblement était organisé pour le maintien des classes menacées de fermetures et pour obtenir des ouvertures.

Après l'annonce par l'inspection de mesures d'ouvertures et de fermetures de classes, *Le Progrès* cite le secrétaire départemental du SNUDI-FO : « *Le compte n'y est pas. Les ouvertures et les fermetures couvrent juste les dix-neuf postes que le ministère vient d'allouer. En réalité, cette dotation n'est que de 12,66 équivalents temps plein. Il faudrait pas moins de 32 postes supplémentaires, unique-*

ment pour répondre aux situations d'urgence dans les écoles maternelles et élémentaires du département. Sans compter les postes de Rased, de titulaires remplaçants et d'enseignants spécialisés. » « *FO réclame la restitution des onze postes supprimés et propose aux autres syndicats de lancer une adresse au ministère pour une dotation exceptionnelle pour l'Ain* », précise encore *Le Progrès*.

L'Éducation nationale épargnée ?

Dans sa lettre à tous les personnels, Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, se réfère à l'objectif fixé par le président de la République « d'une refondation républicaine de l'École et d'une refondation de la République par l'École ». Il ne s'agit évidemment pas d'un sujet de philosophie au baccalauréat. Qu'en-tend-il donc faire ?



Le ministre de l'Éducation nationale, à l'issue de sa première conférence de presse.

Nicole Fisher

Le ministre confirme la « vaste concertation » qui vient de démarrer et qui doit conduire « à l'élaboration d'un projet de loi portant refondation de l'École qui sera présenté au Parlement à l'automne ». Puis il précise ses mesures pour la prochaine rentrée qui, selon lui, « s'inscrivent dans une démarche différente de la circulaire de rentrée » de Luc Chatel. Qu'en est-il ?

En maternelle et en primaire

« Nous accorderons une importance particulière à l'accueil des enfants les plus jeunes, en considérant ceux de moins de trois ans qui doivent pouvoir être scolarisés, en particulier dans toutes les zones qui rencontrent le plus de difficultés. » Si les mots ont un sens, cela signifie créer les postes qui le permettent. Or, selon le ministère de l'Éducation nationale, de la fin des années 1970 au début des années 2000, un tiers des enfants de deux ans étaient scolarisés. Ils ne sont plus que 14,3 % en 2010 et 13 % en 2011 ! Si mille postes sont rétablis dans les écoles publiques à la rentrée, 4 700 restent supprimés. Comment accueillir ces enfants de deux ans ? A trente par classe ? Rien n'est réglé.



Photo DR

Et les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ?

Chatel avait prévu la suppression de 2 500 nouveaux postes de Rased et de remplaçants. Le nouveau ministre dit vouloir « conforter le potentiel de remplacement et renforcer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, notamment les Rased ». Comment le peut-il si les postes ne sont pas rétablis ? Rien n'est réglé.

Dans les collèges et les lycées publics

Rappelons que Luc Chatel avait décidé de supprimer 6 550 postes à la rentrée 2012. Le ministre Peillon rétablit 280 postes d'enseignants pour toutes les académies et 75 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE). 6 195 postes vont donc manquer à cette rentrée. Le ministre va recruter 2 000 assistants d'éducation (contrat de trois ans, renouvelable une fois) pour 8 000 établissements du secondaire, ce qui fait 0,25 poste par collège ou lycée. Or chacun sait, hélas, à quels drames aboutit le manque cruel de personnels de surveillance. Rien n'est réglé.

Rien n'est joué

Une enseignante du Val-de-Marne nous écrit : « A la suite de notre délégation à l'inspection académique le 18 juin avec tous les syndicats (voir Informations ouvrières, daté du 21 au 27 juin), nous avons eu une ouverture en maternelle, puis une en élémentaire. Mais nous avons quand même plus de 30 élèves de moyenne en maternelle et plus de 27 en primaire. Nous avons donc décidé qu'on ne pouvait pas s'arrêter là. Les deuxième ouvertures ne sont pas du luxe. Nous avons donc écrit une lettre aux parents, pour les remercier de leur mobilisation, mais en disant qu'il fallait continuer, et pour les avertir que la rentrée risquait d'être perturbée. Nous avons déjà convoqué une assemblée générale d'enseignants avec les parents et des élus, le 3 septembre au soir, veille de la rentrée, pour décider ensemble de ce qu'on fait. » Quoi de plus légitime, quoi de plus « normal » ? Si pour que la rentrée s'effectue dans des conditions « normales » pour 12 millions d'enfants il faut rompre avec les diktats de l'Union européenne, alors il faut le faire. ■

ARCELORMITTAL, FLORANGE (MOSELLE)

Le gouvernement doit se porter garant du maintien de tous les emplois sur place



Photo DR

Le 27 juin.

Correspondants POI Moselle

Le 27 juin 2012, l'usine ArcelorMittal a été entièrement bloquée par les syndicalistes. Ils demandent le redémarrage des hauts-fourneaux et le maintien de l'ensemble du site. Le 4 juin 2012, une délégation composée de syndicalistes d'ArcelorMittal, à Florange, avait été reçue à l'Élysée par François Hollande. Au terme de cette rencontre, le président de la République avait déclaré qu'il mandaterait un expert qui rendrait ses conclusions le 31 juillet et qu'il demanderait à Mittal de ne prendre aucune mesure irréversible durant cette période. Le 26 juin, lors de l'assemblée générale des syndicalistes de Florange, un délégué syndical a expliqué que « Mittal a décidé de tirer un trait sur Flo-

range et qu'il a envoyé balader Montebourg ». Il faut constater que les gouvernements du Luxembourg (droite) et de Belgique (dont le Premier ministre, Elio Di Rupo, est le secrétaire général du Parti socialiste), confrontés à des fermetures dans la sidérurgie, ont laissé faire Mittal. Les syndicalistes disent : « Nous n'attendons pas de déclarations d'intention du gouvernement, mais des décisions politiques propres à faire plier Mittal. » Ils ont raison ! L'Union européenne est une machine de guerre contre les travailleurs et les syndicats. On ne peut pas s'en remettre aux gouvernements européens, qui appliquent la politique de destruction de l'Union européenne.

L'hypothèse d'un repreneur est toujours à l'ordre du jour. Question : si Mittal ne se retire pas ou s'il n'y a pas de repreneur, que va-t-il se passer ? Les syndicats craignent que la direction ne profite de l'été pour annoncer des licenciements. Alors, il faut dire les choses clairement : si le 31 juillet, aucune proposition ne se dégage pour assurer le redémarrage des hauts-fourneaux et de la filière packaging, quelle solution restera-t-il ? Le 4 juin, à l'Élysée, les syndicalistes ont proposé « la réquisition, nationalisation de la sidérurgie ». Certains leur ont objecté « que l'Union européenne s'y opposera au nom de la "concurrence libre et non faussée" ». Qu'est-ce que cela signifie ? L'Union européenne, qui organise les plans d'austérité et de misère dans tous les pays d'Europe, aurait tous les pouvoirs pour interdire la reprise par l'État du site de Florange ? Ce n'est pas possible !

Tous les emplois doivent être garantis.

Tous les emplois doivent être garantis. La solution retenue le 31 juillet par « l'expert » ne peut pas être l'arrêt des hauts-fourneaux. A l'assemblée générale, le 26 juin, un syndicaliste a exprimé ce que tout le monde pense : « On peut encore s'en sortir ! » L'issue, c'est que l'État se porte garant du maintien de tous les emplois sur place. Il doit contraindre Mittal à redémarrer. Nous sommes dans une situation inédite, où des installations tournent à 95 % et d'autres sont à l'arrêt. La Lorraine a déjà trop perdu d'emplois pour se permettre d'en perdre plus. ■

HÔPITAUX

Premier Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière Trois textes rejetés par les organisations syndicales

Correspondant

Le 26 juin 2012, le ministre de la Santé, Marisol Touraine, a ouvert la séance d'installation du nouveau Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH).

Conséquences des « accords de Bercy » et de la loi du 5 juillet 2010 « rénovant le dialogue social dans la fonction publique », la nouvelle composition abandonne le paritarisme et introduit désormais trois collèges avec voix délibérative : les représentants des organisations syndicales, les représentants des « employeurs publics territoriaux » et les représentants des « employeurs publics hospitaliers ». Le directeur général de l'offre de soins et le directeur général de la cohésion sociale sont membres de droit, sans voix délibérative. Dans son intervention, le ministre a notamment indiqué que ce conseil constituait « l'instance principale du dialogue social de la communauté hospitalière publique ». Marisol Touraine a par ailleurs déclaré aux syndicats présents vouloir modifier en profondeur la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST), plutôt que de procéder à son abrogation, pourtant réclamée par plusieurs organisations syndicales.



Le ministre de la Santé en visite dans un hôpital de Seine-Saint-Denis (93).

Photo DR

Enfin, Marisol Touraine souhaite promouvoir « une réflexion sur un pacte social qui vise l'ensemble des personnels hospitaliers, qui s'inscrive dans un agenda social lisible ». Après le départ du ministre, le conseil a abordé les différents points de son ordre du jour. Le premier concernait l'adoption du règlement intérieur du conseil, qui avait pour objet, dans la logique des accords de Bercy, d'arrêter les nouvelles modalités de fonctionnement. Ironie du sort, si le collège des employeurs hospitaliers et territoriaux a voté favorablement, toutes les organisations syndicales ont émis un vote négatif.

On retiendra, comme premier acte de ce nouveau conseil supérieur, l'accouchement d'un vote défavorable. Le deuxième texte soumis à son avis, relatif au compte épargne-temps (CET) dans les hôpitaux, s'est lui aussi soldé par un vote négatif de l'ensemble des syndicats. Un autre texte limitant l'accès à un échelon terminal pour les agents de catégorie C a lui aussi été rejeté à l'unanimité. Ces textes doivent par conséquent être soumis à nouveau le 12 juillet, à l'occasion d'une prochaine séance du conseil... ■

Chronique

INTERNATIONALE

A propos de la loi sur les "soins abordables"

Alan Benjamin

Le 26 juin, la Cour suprême des Etats-Unis a confirmé la plus grande partie des dispositions de la loi sur la santé présentée par le président Barack Obama, dite loi sur les « soins abordables ». Cette décision a été accueillie par beaucoup comme une victoire d'Obama sur ses adversaires républicains.

Les responsables élus du Parti républicain, à la demande de l'aile du Tea Party (extrême droite), avaient demandé à la Cour de déclarer que la loi sur la santé présentée par Obama était anti-constitutionnelle au motif que sa disposition principale (l'obligation individuelle de souscrire désormais une assurance de santé privée sous peine d'encourir une forte amende) violait les droits constitutionnels des citoyens américains.

Par un vote de 5 contre 4, la Cour a déclaré que cette disposition de la loi était justifiée par le droit du gouvernement de faire payer un impôt aux citoyens.

On estime que 30 millions de personnes, sur les 57 millions qui sont actuellement sans accès à la santé, seront désormais couvertes... par une police d'assurance privée. La disposition selon laquelle les personnes les plus démunies, sans couverture santé, bénéficieraient d'une aide de l'Etat pour pouvoir se payer une assurance privée a toutefois été annulée par la Cour.

La Cour suprême a également rejeté le fait que la loi puisse être fondée sur les dispositions de la Constitution sur le commerce, qui ont constitué la base légale des programmes sociaux depuis le New Deal. Affaiblir cette base légale risque de s'avérer rapidement un coup terrible porté aux syndicats qui voudront continuer à se battre pour un système de santé unique (« Single Payer »), que l'on appelle aux Etats-Unis « Medicare pour tous ».

Le Syndicat national des infirmières (National Nurses Union), affilié à l'AFL-CIO, fait observer que « la loi sur les soins abordables laisse encore quelque 27 millions de gens sans couverture santé, et ne fait pas grand-chose ni pour limiter le fait que les soins médicaux soient payés de la poche des patients ni pour mettre un terme aux refus habituels des compagnies d'assurance de prendre en charge les soins médicaux nécessaires parce qu'elles ne veulent pas les payer ». Le syndicat en conclut que la lutte pour un système de « Single Payer » est plus urgente que jamais.

L'événement



Jean Ross, la coprésidente du syndicat des infirmières, la NNU, lors d'une manifestation en mai 2012.

Etats-Unis : la loi Obama, ce n'est pas l'accès à la santé pour tous

Mark Dudzic, coordinateur national de la campagne ouvrière pour un système de santé unique

La loi Obama sur la santé étend l'accès à l'assurance santé, mais ce n'est toujours pas la même chose que d'obtenir l'accès aux soins. Elle ne fait pas de l'accès à la santé un droit dans ce pays et elle n'est pas censée faire de la santé un droit. Ce que vous avez, c'est le droit d'acheter une assurance santé privée. Une assurance santé privée, ce n'est pas l'accès à la santé. En plus, la loi ne va pas être universelle et elle ne fait pas baisser les courbes des dépenses parce qu'elle ne s'attaque pas au problème de fond du finan-

est censé couvrir 60 % de vos dépenses de santé en moyenne. Qui-conque a déjà vu la facture d'un hôpital sait à quoi va servir un plan bronze. A l'heure actuelle, à mon dernier pointage, le plan syndical moyen couvre environ 93 % des dépenses. Il va donc y avoir une pression vers le bas pour aller vers des paliers plus bas, de couverture à 60 %. Cela fait longtemps que je fais des tournées. J'ai négocié bien des années, et cela va devenir la réalité constante, quand on ira à la négociation collective, qu'on nous demande de commencer de baisser ces avantages vers ces structures par paliers. De plus, il y a toutes sortes de mesures incitatives inscrites dans ce système pour que les employeurs abandonnent l'assurance santé privée, payent les pénalités et renvoient leurs salariés vers ces « State Exchanges » (système d'offres d'assurances santé souscrites à titre individuel et parfois subventionnées par des fonds fédéraux dans certaines conditions) qui se développent. Tous les plans d'assurance santé soutenus par les syndicats, qui sont une sorte d'étalon-or aujourd'hui pour un tas de syndicats, vont être soumis à une pression exceptionnelle. Et enfin, nous aurons un impôt indirect, ce que nous appelons « l'impôt Cadillac », mais qui est vraiment une taxe de voiture de luxe sur les plans d'assurance dont on dit qu'ils sont meilleurs que ce que méritent les Américains. A partir de 2018, les travailleurs qui se sont battus pour gagner ces acquis vont désormais être assujettis à un impôt indirect de 40 %, sur ce type de plans. Déjà, cette question est utilisée comme une massue dans les négociations collectives pour s'attaquer aux acquis concernant la santé.



« Ce que vous avez, c'est le droit d'acheter une assurance santé privée. Une assurance santé privée, ce n'est pas l'accès à la santé »

Mark Dudzic

Un communiqué du syndicat des infirmières (NNU)

« Personne ne devrait attendre d'avoir 65 ans pour bénéficier de la garantie d'un système de santé »

Dans un communiqué de presse publié au lendemain de la décision de la Cour suprême, le Syndicat national des infirmières déclare que « la décision de la Cour ne met pas un terme à la crise du système de santé ni à la nécessité de poursuivre la campagne pour la réforme ». La décision de la Cour suprême ne doit pas être considérée comme la fin du mouvement des militants de la santé pour un règlement définitif de notre système de santé délabré, déclare l'association professionnelle des infirmières, le syndicat le plus important des Etats-Unis.

« Ce n'est pas le moment d'arrêter »

La National Nurses United (NNU), forte de 175 000 adhérents, a décidé en conséquence de lancer une campagne pour une réforme qui ne se base pas sur l'extension de la mainmise du système d'assurance privée qui est défaillant, mais « sur un programme universel fondé sur les besoins des patients, et non sur le profit ou sur la capacité de payer ». Ce système, c'est le « Medicare pour tous », a déclaré Jean Ross, la coprésidente de la NNU, qui est infirmière. « Ce n'est pas le moment d'arrêter, c'est un rappel pour reprendre le mouvement. » « Les infirmières font l'expérience de la situation dramatique que nos patients continuent d'endurer chaque jour. C'est la raison pour laquelle nous allons continuer à œuvrer pour un réforme qui soit univer-

selle, qui ne ruine pas les familles et qui ne laisse pas les patients entre les mains cruelles des compagnies d'assurance sans scrupules », a déclaré Karen Higgins, coprésidente de la NNU.

« Faire monter en puissance la lutte pour "Medicare pour tous" devient encore plus essentiel dans cette crise économique qui persiste », a ajouté Deborah Burger, coprésidente également de la NNU, en faisant observer que les infirmières ont constaté une dégradation importante de l'état de santé de leurs patients, liée à la perte d'emploi ou de domicile et à leur couverture santé insuffisante ou inexistante. « La loi sur les soins abordables laisse encore quelque 27 millions de gens sans couverture santé, et ne fait pas grand-chose ni pour limiter le fait que les soins médicaux soient payés de la poche des patients ni pour mettre un terme aux refus habituels des compagnies d'assurance de prendre en charge les soins médicaux nécessaires parce qu'elles ne veulent pas les payer », conclut le communiqué de la NNU.

« Medicare est bien plus efficace que le système privé délabré pour contrôler les coûts et le gaspillage qui part en paperasse pour la police d'assurance et en profits, et Medicare est partout populaire, même chez ceux qui sont le plus farouchement opposés à la loi d'Obama », déclare Higgins. « Ouvrons Medicare à tout le monde. Personne ne devrait attendre d'avoir 65 ans pour bénéficier de la garantie d'un système de santé. »

Egypte

Les Etats-Unis décident que le candidat des Frères musulmans est élu

Correspondant

A peine désigné, le nouveau président égyptien, Mohamed Morsi, dirigeant des Frères musulmans, a engagé des consultations pour former un « gouvernement de coalition ». Il a convenu avec les généraux du Conseil suprême des forces armées (CSFA) qu'ils nommeront les ministres de l'Intérieur, de la Défense, de l'Information et des Affaires étrangères. Il nommera quant à lui, avec le Premier ministre, les autres membres du gouvernement.

Les Américains rencontrent les généraux...

Pendant les jours qui ont précédé sa désignation comme président, des officiels américains ont rencontré les généraux pour les presser d'annoncer les résultats des élections et d'accepter la victoire de Mohamed Morsi. Trois jours après l'annonce, la secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, en déplacement en Finlande, déclarait devant des journalistes : « Nous savons que beaucoup de travail reste à faire. Ils doivent rédiger une Constitution, voir comment faire face à la décision judiciaire sur le Parlement et mettre en place un nouveau Parlement. Nous allons travailler avec les dirigeants en appui à cette transition. Nous avons entendu des déclarations très positives jusqu'à présent, y compris sur le respect des obligations internationales qui, à notre avis, recourent le traité de paix avec Israël. » Dès l'an dernier, l'administration Obama, comme de nombreux diri-

geants européens, avait engagé des contacts ouverts avec la Confrérie des Frères musulmans.

L'arrivée des Frères au gouvernement est devenu un élément important des plans de l'impérialisme américain. L'essentiel pour eux est que soient assurés, dans la stabilité, leurs intérêts stratégiques, au premier rang desquels le traité de paix israélo-égyptien de 1979, la poursuite des plans de privatisation et d'investissements étrangers, la sécurité du canal de Suez par où transitent 9 % du commerce mondial.

Les Frères musulmans ont donné des gages sur tous ces sujets, mais l'impérialisme et l'Etat d'Israël maintiennent leur pression sur les dirigeants égyptiens, car ils savent que le peuple, lui, est dans son immense majorité opposé au traité de 1979.

Mohamed Morsi prête serment

Selon le quotidien israélien *Haaretz* (1^{er} juillet), Benjamin Netanyahu, Premier ministre israélien, a adressé une lettre à Mohamed Morsi dans laquelle il lui « offre de coopérer avec le nouveau gouvernement du Caire et (...) espère que les deux parties respecteront le traité de paix israélo-égyptien ». Et le président israélien, Shimon Peres, d'insister : « Je souhaite poursuivre la coopération avec vous sur la base des accords de paix signés entre nous il y a plus de trois décennies et que nous nous sommes engagés à préserver et développer pour les générations futures de nos deux peuples »,

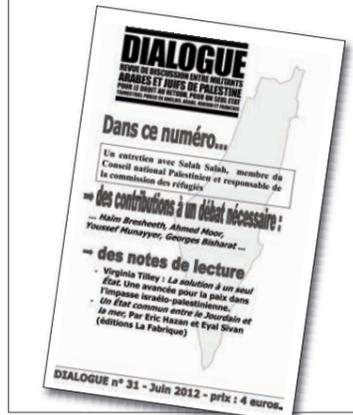
a-t-il écrit au président égyptien dans un autre message.

Pour son investiture, Mohamed Morsi a prêté serment devant la Haute Cour constitutionnelle, peuplée de magistrats nommés par Mubarak et le CSFA, celle-là même qui a invalidé les élections parlementaires et dissous le Parlement. L'après-midi, devant un parterre d'officiels réunis à l'Université du Caire, au premier rang desquels le maréchal Tantaoui, président du CSFA, Mohamed Morsi a remercié les généraux pour avoir maintenu la sécurité dans le pays. Ce discours et le serment d'allégeance devant la Haute Cour constitutionnelle en disent long sur son engagement à respecter les institutions du régime. ■

Publications

“Dialogue”, n° 31, disponible

Procurez-vous ce numéro au prix de 4 euros en écrivant à : Dialogue, 87 rue du Faubourg-Saint-Denis 75 010 Paris. www.dialogue-review.com



Tunisie

Le gouvernement de coalition tente d'asseoir son pouvoir

Correspondant

Le chef du gouvernement provisoire, Hamadi Jebali, a décidé l'extradition de l'ancien Premier ministre libyen Baghdadi Mahmoudi, sans qu'aucune décision de justice ne l'y autorise. Décision qui a été ouvertement critiquée par le président provisoire de la République, Moncef Marzouki, parce qu'elle porte atteinte à ses prérogatives. Mais l'Assemblée « constituante » n'a même pas été consultée quant à l'application d'une décision qui porte gravement atteinte à la souveraineté de la justice pour satisfaire « une opération partisane qui sert les intérêts d'une partie libyenne avant les élections », comme le dit le secrétaire général du Parti communiste ouvrier de Tunisie (PCOT), Hama Hammami. Dans la foulée, le président provisoire de la République a signé le décret de révocation du gouverneur de la Banque centrale pour tenter de masquer l'inflation galopante et la décision des agences de notation de baisser la note de la Tunisie.

N'appartient-il pas à l'Assemblée « constituante » de déterminer les orientations et les choix économiques et financiers de la Tunisie, et d'entendre le gouverneur de la Banque centrale sur la mise en œuvre de ces décisions ? La révocation du gouverneur de la Banque centrale par le gouvernement, comme l'extradition de l'ex-Premier ministre libyen, démontrent clairement la mainmise absolue du parti islamiste Ennahda sur toutes les instances de pouvoir de l'Etat. Deux jours après, Mohamed Abbou, ministre

chargé de la Réforme administrative, et membre du Congrès pour la République, annonce sa démission du gouvernement provisoire. Dans sa déclaration à la presse, il attire l'attention sur l'existence dans l'administration tunisienne de « personnes qui sont impliquées dans la corruption et pratiquent le népotisme ».

Les grands chantiers de la révolution toujours à l'ordre du jour

Mais, selon Sahbi Attig, membre du bureau exécutif du parti Ennahda, « il n'y a aucune crise constitutionnelle au sein de la coalition tripartite pour revoir la composition de l'actuel gouvernement ». Simplement, le gouvernement d'union nationale « engage actuellement des concertations afin de résoudre les conflits qui ont surgi à la suite de l'extradition de l'ancien Premier ministre du régime de Kadhafi, Baghdadi Mahmoudi, et de la révocation du gouverneur de la Banque centrale de Tunisie, Mustapha Kamel Nabli ». Les grands chantiers de la révolution sont toujours à l'ordre du jour : l'indépendance de la justice, le dossier des martyrs et des blessés de la révolution, l'emploi, l'annulation de la dette et la souveraineté économique de la Tunisie. Mais la préoccupation essentielle du gouvernement de la coalition Ennahda-Ettakatol-Congrès pour la République, qui s'adosse à une Assemblée aux ordres, est d'asseoir son contrôle absolu sur toutes les instances de décision en vue des prochaines élections. ■

SOUDAN

La partition du pays approfondit la crise

S. K. Koza

Depuis le 15 juin dernier, des manifestations secouent presque quotidiennement Khartoum, la capitale du Soudan (du Nord). Si elles n'ont rassemblé au mieux que quelques centaines de personnes selon l'AFP, elles se sont étendues parfois à d'autres villes importantes du pays (El Obeid dans le Kordofan, Port Soudan, etc.). Malgré une répression sévère à coups de grenades lacrymogènes, de balles en caoutchouc et d'arrestations (près d'un millier, selon les associations), le mouvement perdure. Parti d'une protestation des étudiants contre la hausse du coût de la vie, le mouvement s'est étendu à d'autres secteurs (par exemple les avocats). C'est la décision du gouvernement de Khartoum, face à la crise économique que traverse le pays, de mettre en œuvre toute une série de mesures d'austérité qui a été l'élément déclencheur du mouvement actuel.

« L'inflation a atteint 30,4 % en mai, encore plus que les 28,6 % d'avril, selon des statistiques officielles. Pour les denrées alimentaires seules, l'inflation sur un mois a été de 9,6 % » (AFP). « Le ministre soudanais des Finances a évoqué "un Etat en banqueroute" pour justifier les mesures d'austérité prévues par les autorités. »

« Nous essayons de combler le fossé entre les recettes et les dépenses », a expliqué le président Béchir devant le Parlement. « Nous avons décidé d'augmenter les impôts et de supprimer 100 postes au gouvernement fédéral et 200 dans les gouvernements locaux. Et nous allons supprimer les subventions aux carburants progressivement », a-t-il ajouté, parlant aussi d'une réduction des salaires de responsables » (AFP).

Qui cherche à affamer tous les peuples de la région ?

Cet approfondissement de la crise au Soudan est une conséquence directe de la partition du pays en deux entités depuis bientôt un an. La séparation du Soudan du Sud devenu un Etat indépendant, séparation orchestrée par l'impérialisme, en particulier l'impérialisme américain, qui a constitué la Banque centrale du Soudan du Sud avant même la tenue du référendum, loin d'apporter des solutions aux problèmes posés, en pose de nouveaux. Les deux Etats s'accusent mutuellement d'entretenir une rébellion l'un contre l'autre de part et d'autre de la frontière, dont le tracé est source de nombreux conflits entre Khartoum et Juba. Le Soudan (du Nord) doit faire face aux combats au Darfour (ouest),

au Kordofan (sud) et dans la région du Nil Bleu. Quant au Soudan du Sud, il connaît quelques conflits interethniques et une corruption qui a vu « la disparition de 4 milliards de dollars des caisses de l'Etat » (*Le Monde*, 27 juin 2012).

C'est dans ces conditions que le Soudan du Sud a pris la décision, en janvier dernier, de fermer les vannes du pétrole brut (350 000 barils par jour produits au sud mais écoulés par le nord qui dispose d'un accès à la mer). L'objectif était d'asphyxier économiquement la capitale, Khartoum, en la privant des bénéfices perçus lors de l'acheminement du pétrole exporté par le terminal de Port-Soudan.

Ce pari, qualifié de « suicide collectif » (*Le Monde*) par l'envoyé spécial américain pour le Soudan, Princeton Lyman, suppose que le Soudan du Sud dispose de suffisamment de réserves pour tenir. Ce qui n'est pas le cas.

Alors, qui a donné des garanties au Soudan du Sud pour le pousser à prendre une telle position jusqu'au boutiste ? Qui cherche à affamer tous les peuples de la région, du nord comme du sud, afin d'aboutir à une dislocation généralisée ? Est-il exagéré de répondre que ce sont les mêmes qui, au nom de la démocratie, ont disloqué la Libye et toute la zone sahélo-saharienne ? ■

Le message d'adieu de l'ambassadeur américain

Correspondant

Après un mandat de trois ans, Gordon Gray s'appête à quitter ses fonctions d'ambassadeur des Etats-Unis en Tunisie. Dans les différentes rencontres médiatiques, Gray n'a cessé de souligner le soutien de son pays à la « transition démocratique ». Il a également rappelé que l'opération militaire menée par l'armée tunisienne contre un camp d'entraînement au sud du pays était une opération « purement et totalement tunisienne », tout en restant muet sur la nature de l'aide américaine apportée !

A la veille de cette opération (le 19 juin), Gray a effectué une visite d'adieu à Abdelkrim Zbidi, ministre de la Défense tunisienne. Zbidi n'a pas laissé passer l'occasion pour insister sur le besoin accru pour l'armée tunisienne du soutien américain. Le site du ministère tunisien et l'agence Tunis Afrique Presse n'en disent pas plus.

Une « coopération potentiellement accrue »

De son côté, le site officiel de l'ambassade des Etats-Unis en Tunisie précise que 70 % de l'équipement militaire tunisien est d'origine américaine, que la Tunisie a bénéficié de plus de 890 millions de dollars en équipement et en financement depuis l'indépendance et que l'aide militaire américaine à la Tunisie en 2011 a dépassé les 32 millions de dollars, soit le double de l'exercice de 2010.

Et pourtant, le même Gray menaçait en 2010 le gouvernement tunisien de réduire cette aide à 4,9 millions de dol-

lars ! Gray expliquait dans un câble publié par WikiLeaks (référéncé sous l'Id 10TU-NIS82) que l'aide américaine serait en priorité accordée aux « pays qui sont disposés à travailler avec les Etats-Unis, en particulier en matière d'efforts de sécurité régionale tels que le programme transsaharien de lutte contre le terrorisme (TSCTP) et l'opération Active Endeavor de l'Otan. Le financement militaire étranger de la Tunisie (FMF) passera de 15 millions de dollars pour l'exercice 2010 à 4,9 millions de dollars pour l'exercice 2011. » C'est cette restriction qui donnera aux Américains la possibilité d'être « en mesure de souligner la coopération potentiellement accrue en matière d'intelligence militaire, afin d'inclure des formations dans les régions du désert tunisien, axées sur l'intégration d'actifs de collecte de renseignements fournis sous les programmes 1206 et de maintien de la paix (OMP), comme multiplicateur de sécurité », ajoute-t-il.

Content d'avoir accompli sa mission, Gray s'en donne à cœur joie d'avouer aux médias tunisiens que retirer à Ben Ali et à ses proches « le droit d'entrée sur le sol des Etats-Unis » n'était pas une décision difficile à prendre. Le spécialiste américain, qui a précédemment servi en Irak, en Egypte, au Maroc et en Jordanie, était arrivé en Tunisie au moment où Ben Ali et son régime étaient mieux vus par les Européens que par les Américains. Il la quitte alors que, selon lui, « la démocratie est en marche dans le pays ». Néanmoins Gordon Gray, avant de repartir, a omis d'expliquer pourquoi l'aide militaire américaine à la Tunisie avait été multipliée par sept en 2011 ! ■

● Les institutions européennes en 10 épisodes ●

1952 : la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)

Directement inspirée par les besoins économiques et politiques du gouvernement américain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), instituée à la suite du plan Marshall, a servi de matrice à la future Communauté économique européenne quelques années plus tard. Et quel bilan ! Soixante ans après, que reste-t-il de la sidérurgie et des mines en Europe ?



Le chevalement du puits Saint-Charles, à Petite-Rosselle, en Moselle (photo prise le 6 mars 2003).

Photo AFP

Portrait

Jean Monnet (1888-1979), un "père de l'Europe"

François Péricard

Politiciens, historiens et journalistes considèrent comme un « père de l'Europe » le démocrate-chrétien français Jean Monnet. On aura probablement déjà beaucoup dit sur lui en rappelant qu'il a été pendant la Seconde Guerre mondiale le représentant personnel direct du président Roosevelt au sein de la « France libre »... Qui fut en réalité le premier président de la "Haute Autorité" de la CECA ?

Homme d'affaires et financier international (il a vécu une trentaine d'années aux Etats-Unis, rejoignant, dès 1908, la banque Lazard), Jean Monnet s'était introduit entre les deux guerres dans les cercles les plus fermés de l'impérialisme américain et avait aussi tissé de nombreux liens avec la City de Londres. Dès l'été 1940, c'est lui que les Britanniques chargent de négocier l'aide militaire américaine — qui s'appuie sur un développement forcené de l'économie de guerre aux Etats-Unis — qui va aboutir au « Victory program » et à un « crédit-bail » très lucratif pour les Etats-Unis.

Il est extrêmement hostile à de Gaulle et tente un moment d'empêcher que se constitue l'entité « France libre ». Il agira finalement en son sein comme l'œil des Américains, qui détestent « l'homme du 18 juin » en qui ils voient un futur adversaire de leurs intérêts propres.

A la Libération, de Gaulle nomme malgré tout Monnet commissaire général au Plan, car il a besoin de lui comme l'un des rares politiciens de la bourgeoisie française à ne pas être compromis avec l'occupant nazi et le régime de Vichy. C'est alors un poste clé, car les besoins de reconstruction du pays sont immédiats aux yeux de la population, et la classe ouvrière, avec ses organisations, occupe une place considérable dans la vie politique du pays. Il occupe ce poste jusqu'en 1952 et y développe une politique ultraréactionnaire dans trois directions majeures : l'anti-étatisme, la supranationalité et le corporatisme.

Il se réclame du « modernisme » pour limiter au maximum les possibilités d'interventionnisme de l'Etat. Il bloque plusieurs projets de nationalisations, dont celui du secteur bancaire dans son ensemble (seules quatre banques de dépôt seront nationalisées). Il critique la création de la Sécurité sociale comme « prématurée ». A partir de 1948, il affirme que le progrès économique en Europe ne peut être atteint par les seuls Etats nationaux et doit être organisé dans une Europe fédérale intégrée, qui soit « protégée » par les Etats-Unis. A la Conférence fédérale européenne de La Haye (mai 1948), il déclare : « Nous prenons l'engagement que la construction de l'avenir sera supranationale et que seulement alors rien ne pourra plus la briser. »

Négociant en secret avec les forces politiques et patronales, il associe les dirigeants des syndicats européens à participer à l'élaboration des traités, et directement en France, avec le CNPE, la CGT et la CFTC. Il



Photo AFP

Représentant personnel direct du président Roosevelt au sein de la "France libre", homme d'affaires et financier international, Jean Monnet avait vécu une trentaine d'années aux Etats-Unis, rejoignant, dès 1908, la banque Lazard.

concrétise ainsi son projet corporatiste. Au printemps 1950, il contacte le chancelier allemand Konrad Adenauer et, avec son accord, prononce une déclaration solennelle pour inviter tous les pays intéressés à poser « les premières bases concrètes d'une fédération européenne ». Il déclare : « La prospérité de notre communauté est indissolublement liée au développement des échanges internationaux. Nous pouvons ainsi envisager une collaboration fructueuse avec les Etats-Unis. »

Sur cette base, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est créée en 1952, et Jean Monnet en devient le premier président (il démissionnera pour protester contre le rejet du Parlement français du traité sur la communauté européenne de défense, en août 1954). Il fonde ensuite le « Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe » qui regroupe hauts fonctionnaires, patrons et dirigeants syndicaux. Il prône une Fédération européenne dont le siège serait dans un « district fédéral », échappant aux souverainetés nationales. Il ne sera pas suivi sur ce dernier point. Il prépare alors les textes qui vont aboutir au traité de Rome.

Souvent qualifié de grand « homme d'Etat » (François Mitterrand a fait transférer ses cendres au Panthéon en 1988), il n'aura jamais été élu et n'aura jamais occupé de poste de responsabilité où il aurait eu à rendre quelque compte que ce soit sur son action devant le corps électoral. ■

“Arriver à la disparition des souverainetés nationales...”

A la demande de la rédaction d'Informations ouvrières, Jean Markun, qui connaît bien ces questions, nous a transmis différents documents sur les origines de la CECA. Parmi ces documents, l'extrait, ci-dessous, d'un livre universitaire, Manuel d'institutions européennes, de Michel Clapié, professeur de droit à l'université Montpellier-I (éditions Flammarion, Champs université).

“La création de cette première communauté est significative de ce que sont les idées supranationales. C'est ce que donne à voir la chronologie de la mise en place de la CECA, rondement menée, il faut le reconnaître, conformément à une stratégie mûrement réfléchie.

Le point de départ est donc la déclaration faite solennellement par Robert Schuman, le 9 mai 1950, dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay. Directement inspirée par Jean Monnet qui en est le véritable auteur, elle fut préparée dans le plus grand secret par son équipe de collaborateurs du commissariat au Plan.

“L'Europe, déclare en effet Robert Schuman, ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.” Enfin : “Par la mise en commun de productions de base et l'institution d'une haute autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la prévention de la paix.”

Cette déclaration fut relayée en Allemagne, en Italie, et trouva un écho favorable dans les pays du Benelux, notamment en Belgique. Cette convergence des vues, conjuguée à l'incitation “bienveillante” des Etats-Unis, aboutit, le 18 avril 1951, à la signature, par les “Six” du traité de Paris créant la CECA.

Ce traité entra en vigueur le 25 juillet 1952. Se mirent alors en place des institutions communes, indépendantes des Etats, chargées de la coordination, de la fixation du prix et du développement de la production des industries de base au

sein d'un marché commun où devaient disparaître tout à la fois les droits de douane, les restrictions à la libre circulation du charbon et de l'acier, les mesures discriminatoires et les subventions des Etats. Toutes choses qui correspondaient aux “exigences” américaines, favorisant la pénétration des capitaux et des produits d'outre-Atlantique. L'idée d'une Europe à marché unique était d'ailleurs prônée à cette époque par l'OECE (institution issue du plan Marshall — NDLR), dans la droite ligne d'un projet sur lequel avait travaillé Jean Monnet, dès 1943, à l'époque où il était, à Alger, le représentant spécial du président Roosevelt auprès du Comité français de libération nationale.

Selon l'un des collaborateurs de Jean Monnet, la modernisation de la production et l'amélioration de la qualité du charbon et de l'acier, invoquées dans la déclaration Schuman, n'était qu'une étape. “En fait, nous voulions trouver quelque chose qui pouvait amorcer la construction de l'Europe”, dit-il. “Notre préoccupation principale était d'arriver à la disparition des souverainetés nationales absolues...” ■

Repères

- 1945 : fin de la Seconde Guerre mondiale.
- 1947 : mise en œuvre du plan Marshall.
- 1948 : création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (Otan).
- 1951 : adoption du traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), entré en vigueur en 1952
- 1954 : échec de la tentative de Communauté européenne de défense (CED).
- 1957 : signature du traité de Rome, instituant la CEE.
- 1958 : première mise en œuvre.
- 1962 : début de la réalisation de la Politique agricole commune (PAC).
- 1968 : Union douanière.

● 10 numéros, 10 pays ●

L'Espagne : deux années de grèves et de manifestations contre l'austérité

Refusant la destruction de leurs emplois, les mineurs en grève depuis trois semaines se dressent contre les plans imposés par l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international qui plongent le pays dans le chaos.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le vendredi 15 juin, fait sans précédent, la Commission européenne a envoyé de toute urgence le vice-président de cette Commission, Joaquín Almunia, participer à la réunion du Conseil des ministres. De toute évidence, l'envoi d'un commissaire montre que les institutions de l'Union européenne ont une méfiance totale sur la capacité du gouvernement Rajoy à tenir la barre.

Un journal écrit : « *L'économie espagnole est hors contrôle, avant tout du fait que le gouvernement Rajoy est immobile et demande à l'Europe de régler ses problèmes.* »

Répondant par avance, la chancelière allemande, Angela Merkel, a déclaré le jeudi 14 juin au Bundestag que le problème de l'Espagne est la politique qui a été menée depuis les dix dernières années et qui a provoqué la bulle spéculative immobilière. Tout le monde semble avoir perdu la tête. Les dix dernières années, l'Espagne a été présentée comme le bon élève de l'Union européenne et de sa politique.

Mais faisons un bref retour en arrière.

Le 12 mai 2010, le gouvernement Zapatero, secrétaire du Parti socialiste, a annoncé au Congrès des députés la nécessité d'adopter un plan d'ajustement d'une brutalité inouïe : 50 milliards de coupes budgétaires et une réforme du Code du travail qui impliquerait ensuite une réforme du régime des retraites.

Un plan imposé par l'Union européenne

Zapatero lui-même a déclaré qu'il mettait en place ce plan contre sa volonté. De toute évidence, et comme cela a été dit dans la presse, le plan a été imposé par l'Union européenne et par Obama en personne.

Ensuite, le secrétaire général de l'UGT a déclaré son désaccord avec ce plan et a annoncé la possibilité d'une grève générale contre la réforme du Code du travail, grève qui a été repoussée au 29 septembre 2010.

Depuis le 12 mai 2011, différents plans d'ajustement et coupes budgétaires se sont succédés. Parallèlement, la résistance des travailleurs s'est exprimée, malgré la politique dite de « dialogue social » des principaux dirigeants de l'UGT et des CCOO qui, sur l'orientation qu'ils ont définie — réformer les réformes —, ont constamment essayé de désamorcer le puissant mouvement de rejet de la classe ouvrière et de tous les peuples d'Espagne.

C'est cette politique qui a permis que le détournement de la colère de la jeunesse soit organisé à travers le mouvement des « indignés » dont l'axe a été de séparer la jeunesse de la classe ouvrière en rendant coupable la classe ouvrière adulte, coupable de posséder des « privilèges ».

La place de la Puerta del Sol à Madrid, le 29 mars 2012.



Photo AFP

APPEL

**“Non au plan de pillage du FMI et de l'Union européenne !
Aucun soutien au plan de sauvetage !”**

Le journal impulsé par les camarades qui combattent, en Espagne, pour une représentation politique fidèle aux travailleurs, publie un appel contre le plan de pillage imposé par le FMI et l'Union européenne le 9 juin dont voici un extrait.

Les travailleurs attendent et exigent de leurs syndicats, notamment de l'UGT et des CCOO, qu'elles se prononcent clairement contre ce nouveau plan de pillage, qu'elles se mettent à la tête du profond rejet social de la majorité des travailleurs, des jeunes et des peuples d'Espagne pour porter un coup d'arrêt à toutes les coupes budgétaires en cours, y compris pour exiger le retrait de la réforme du Code du travail.

La politique destructrice de l'Union européenne n'est pas inévitable. Les travailleurs et les peuples ont la capacité de porter un coup d'arrêt. Les exigences sont simples :

- Assez d'ingérence de la caverne de bandits de l'Union européenne et du FMI qui ont amené le peuple grec à la misère !
- Retrait de la réforme du Code du travail et de tous les plans d'ajustement !
- Pas un centime pour les spéculateurs !
- Nationalisation du système financier !
- Rétablissement de tous les budgets de la santé et de l'enseignement. »

Un avant et un après-29 mars 2012

Le 20 novembre 2011, lors des élections législatives, le Parti populaire (PP), représentant politique de l'appareil d'Etat, a remporté les élections par défaut. Ces élections ont surtout constitué une défaite du PSOE, donc de la politique de Zapatero.

Avant de perdre les élections, Zapatero s'était concerté avec le parti de Rajoy pour modifier la Constitution et introduire le 6 septembre la

« règle d'or », socle du nouveau traité, « Super-Maastricht ». Le nouveau gouvernement Rajoy, s'appuyant sur toutes les contre-réformes mises en place par Zapatero, a tenté d'aller plus loin, sous la pression du FMI et de l'Union européenne. Rappelons que déjà, sous Zapatero, le 2 février 2011, avait été signé un pacte social pour une réforme du régime de retraite (ASE). Il n'est pas anecdotique de dire qu'Angela Merkel, qui a fait l'éloge de cet accord, était présente lors de la cérémonie de signature.

Sous le nouveau gouvernement Rajoy, Toxo et Mendez, secrétaires généraux des Commissions ouvrières et de l'UGT, ont poursuivi la politique de « dialogue social » et, le 25 janvier 2012, ils ont signé un accord de gel des salaires et des retraites avec les patrons, sous l'égide du gouvernement, en disant qu'il s'agissait d'empêcher de nouvelles contre-réformes. Mais le 10 février, par décret-loi, Rajoy adoptait une nouvelle réforme du Code du travail qui, dans les faits, démantèle le statut conquis depuis la mort de Franco.

De grandes manifestations ont eu lieu durant les mois de février et mars 2012 dans tout le pays (19, 29 février, 11 mars) qui ont préparé les conditions pour la grève du 29 mars 2012. Cette grève a montré la disponibilité de la classe ouvrière au combat et sa capacité à rassembler autour d'elle la jeunesse et toute la population opprimée.

“L'argent pour les mineurs, pas pour les banquiers !”

Dans les syndicats, des militants et responsables se sont rassemblés pour exiger la poursuite du combat, la grève générale pour l'aboutissement des revendications. A cela, Toxo et Mendez ont répondu : « *Il faut la mobilisation permanente.* » Malgré cela, pas un jour ne passe sans grève ou manifestation. Depuis trois semaines, 25 000 mineurs de charbon des Asturies, de Leon, de Terruel, de toutes les mines encore existantes sont en grève illimitée. Les directions de l'UGT et des CCOO ont convoqué une journée de grève dans les Asturies le 18 juin. Mais la question des mineurs n'est pas une question particulière. Le gouvernement a décidé de rompre l'accord du maintien des mines jusqu'en 2018, en réduisant l'aide de 63 %. C'est la politique de l'Union européenne de démantèlement de toute souveraineté énergétique, au nom du respect de la concurrence. Aujourd'hui, la position du mouvement ouvrier face au plan de pillage de l'Union européenne est un élément majeur de délimitation. A l'instar du secrétaire du PSOE, Rubalcaba, Toxo et Mendez demandent une commission d'enquête parlementaire pour surveiller la mise en place du plan de sauvetage. De plus en plus, parmi la masse des travailleurs, la question est claire : « *L'argent pour les mineurs, pas pour les banquiers !* »

L'Espagne depuis la mort de Franco

● **Le 20 novembre 1975 mourait le général Franco.** Depuis des années, son régime était condamné. Le mouvement ouvrier s'était reconstitué, et de grandes grèves et manifestations se succédaient. La mort de Franco annonçait l'ouverture d'une situation révolutionnaire.

Toutes les forces réactionnaires à l'échelle internationale, de l'impérialisme américain à la bureaucratie du Kremlin, en passant par la direction de l'Internationale socialiste, se sont liguées pour empêcher cette explosion.

● Elles ont parrainé la signature du pacte de la Moncloa (25 octobre 1977) entre les représentants des institutions franquistes et des partis se réclamant de la classe ouvrière et les nationalistes.

Le régime bâtard qui en est issu, présidé par la monarchie, avait pour objectif la sauvegarde des intérêts du grand capital finan-

cier et des privilèges des institutions clés (armée, appareil répressif, judiciaire et Eglise. Trente-sept ans se sont écoulés.

● **En 1986, l'Espagne est entrée dans le marché commun** (aujourd'hui Union européenne). La moitié de son industrie a été démantelée. La spéculation immobilière a été impulsée pour aboutir au désastre actuel où tout le système financier est gangréné, et la dette interne du pays atteint des proportions astronomiques.

Une résistance continue de la classe ouvrière

Depuis le pacte de la Moncloa, le mouvement ouvrier reconstitué — notamment autour de son parti traditionnel, le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), et les deux grandes centrales syndicales, l'Union générale des travailleurs (UGT) et les Com-

missions ouvrières (CCOO) — est confronté à l'énorme pression intégrationniste exercée par la politique dite de « dialogue social ».

De leur côté, les travailleurs et tous les peuples de l'Etat espagnol cherchent à se saisir de leurs organisations pour résister à l'offensive qui part de l'Union européenne et du FMI et qui vise à remettre en cause tous les droits et garanties conquis depuis la mort de Franco.

● Cette résistance s'est exprimée au plus haut niveau dans la grève générale du 29 mars dernier contre la réforme du Code du travail. Combinée à l'effondrement économique à l'échelle mondiale, elle fait que le régime monarchiste est aujourd'hui en pleine décomposition. Une situation qui met à l'ordre du jour le combat pour la République, pour l'union libre des Républiques de l'Etat espagnol. ■

Il y a un siècle, en 1912

Briand, Millerand, Viviani, le “ministère des trois renégats”

Le 13 janvier 1912, sous la III^e République, Raymond Poincaré constitue un nouveau gouvernement. Il y fait entrer d'abord deux anciens socialistes, Alexandre Millerand et Aristide Briand. André Viviani les rejoint l'année suivante. Les ouvriers avancés, les socialistes, les syndicalistes dénoncent là le « *ministère des trois renégats* ». Ceux-ci ont refusé de rejoindre la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) quelques années auparavant, après le congrès constitutif de celle-ci en 1905, qui avait vu l'unification de tous les courants socialistes de notre pays et affirmé son caractère de classe de manière nette et tranchante. Ils avaient refusé de se plier à la décision commune de rejeter le « *ministérielisme* » dont nous rappelons ici la nature. Anciens socialistes, ils avaient ainsi violé le principe absolu de l'indépendance de classe du mouvement ouvrier, exprimé et symbolisé par le slogan de l'Association internationale des travailleurs (la Première Internationale) qui est, toujours aujourd'hui, l'exergue de notre journal : « *L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ». Et, on va le voir, les « *renégats* » ne participent pas au gouvernement bourgeois de 1912-1913 pour y faire de la figuration. Alors que les milieux d'affaires et les militaristes préparent déjà ouvertement la guerre, Briand devient vice-président du Conseil et ministre de la Justice, puis de l'Intérieur ; Millerand est nommé à la Guerre...

Repères

● **1904** : congrès de l'Internationale socialiste à Amsterdam.

● **1905** : congrès d'unification des socialistes qui prennent le nom de « Parti socialiste, section française de l'internationale ouvrière (SFIO) ». Condamnation et rejet du ministérielisme.

● **1906** : exclusion de Millerand, Briand et Viviani qui refusent la discipline de l'Internationale et du parti français.

● **1912** : le « *ministère des trois renégats* ».

● **1914** : déclenchement de la Première Guerre mondiale.



Le président du Conseil, le bourgeois Raymond Poincaré (le menton sur la main), et son ministre de la Justice, Aristide Briand, arrivant pour le Conseil des ministres. Rambouillet, en août 1912. (Photo Roger-Viollet)

Par François Péricard

Après l'écrasement dans le sang de la Commune de Paris, en 1871, la classe ouvrière s'était redressée lentement, timidement encore, sur des terrains qui lui étaient propres, où elle pouvait commencer à se réorganiser de façon indépendante : les coopératives, les mutuelles, les sociétés d'entraide. Avec les grèves, les premiers syndicats étaient nés et avaient acquis une existence légale en 1884. Ceux-ci s'étaient à leur tour rapprochés, regroupés dans des syndicats de métiers ou d'industrie, dans les Bourses du travail localement et, en 1895, la première grande confédération syndicale était née : la CGT.

Sur le terrain politique aussi, les socialistes étaient là, de nouveau. Ils étaient réformistes, blanquistes, guesdistes, allemanistes, marxistes, libertaires... Ils divergeaient sur beaucoup de choses, mais le but à atteindre était d'évidence et le même pour tous : combattre et abattre le vieux monde de l'exploitation capitaliste, lui substituer une société où la propriété des moyens de production soit collective.

Au tournant du siècle, au-delà de leurs différences, de nombreux dirigeants et militants socialistes estiment que leur unité est indispensable et qu'elle permettra un grand pas en avant de leur mouvement. L'exemple de la social-démocratie allemande, alors la plus puissante et la mieux organisée d'Europe, n'y est pas pour rien. Ce débat traverse les courants et devient indissociable de la polémique qui oppose en même temps partisans et adversaires de ce que l'on appelle le « *ministérielisme* ». De quoi s'agit-il ? De la participation d'un ministre socialiste à un gouvernement bourgeois.

Négation de l'indépendance de classe

La question a été posée brutalement dès 1899, lorsqu'Alexandre Millerand (déjà lui) entre dans le gouvernement dirigé par le républicain bourgeois Waldeck-Rousseau. Millerand est un « *socialiste indépendant* », c'est-à-dire n'étant membre

d'aucun des courants constitués sur le terrain du socialisme. Sa participation au gouvernement Waldeck-Rousseau choque d'autant plus dans les rangs ouvriers qu'il s'y retrouve avec le massacreur des Communards, le général versaillais Gaston de Galliffet. En sus du symbole exécrationnel, il y a ce que fait concrètement Millerand dans ce gouvernement, estimant que l'émancipation sera l'œuvre exclusive du suffrage universel imposant de plus en plus de députés à la Chambre, qui eux-mêmes adopteront les mesures sociales nécessaires au changement de la société. Il est donc logique d'appuyer cette perspective en commençant les réformes depuis le gouvernement. Jules Guesde, Jean Longuet et Edouard Vaillant s'opposèrent frontalement à cette position. A

Dès cette première participation d'un dirigeant socialiste à un gouvernement bourgeois, celui-ci prône l'intégration des syndicats à des institutions de la "société civile" de l'époque

cette date, Jaurès hésitait. L'historien Georges Lefranc écrit sur celui-ci : « *Il admettait qu'il fallait mettre en garde contre les illusions possibles, l'action d'un ministre étant forcément limitée par les lois générales du système capitaliste, qui ne céderont qu'à l'expropriation totale. Mais, pour lui, le prolétariat devait conquérir dans la commune, le département et l'Etat la partie des pouvoirs publics relevant de l'élection.* »

Nous ne prendrons qu'un seul exemple de ce dont se glorifie Millerand. La durée légale du travail était alors de douze heures. Comme dans tous les grands pays industriels, la classe ouvrière revendiquait la journée de huit heures. Millerand parvint d'abord à faire passer à l'Assem-

blée une loi ramenant la journée à dix heures... que le Sénat reporta de nouveau à onze heures. De concessions en concessions devant les groupes de pression patronaux qui dominaient les deux assemblées, cette loi ne reçut jamais d'application et l'usage resta finalement à douze heures.

Relevons également que, dès cette première participation « *ministérieliste* » d'un dirigeant socialiste à un gouvernement bourgeois, celui-ci prône l'intégration des syndicats à des institutions de la « *société civile* » de l'époque, ouvrant ainsi la voie à la collaboration de classes, au corporatisme.

L'intervention de l'Internationale socialiste

Les deux questions majeures posées aux socialistes en ce début du XX^e siècle, celle de leur unité et celle du ministérielisme, vont se résoudre sous l'égide de l'Internationale socialiste. Celle-ci, la Deuxième, a refondé le mouvement ouvrier international au congrès de Paris, en 1889, dans le droit fil de l'action de l'Association internationale des travailleurs (Première Internationale). Elle considère l'indépendance de classe du prolétariat comme un principe intangible. Dans son congrès d'Amsterdam, qui se tient en 1904, elle consacre un ordre du jour important à peser dans le sens de l'unification qui doit se réaliser en France, à ses yeux, avec le refus définitif du ministérielisme.

Après d'âpres débats, tous les courants décident de se rallier à l'autorité politique de l'Internationale lors du congrès de la salle du Globe (Paris) de 1905. C'est donc le congrès d'unification des socialistes, se constituant en un seul parti qui prend le nom de Section française de l'Internationale socialiste (SFIO). Sur la question du ministérielisme, la résolution finale est claire sur l'affirmation de la nature de classe du parti et de ses buts (*notre encadré*).

Les trois futurs compères refusent cette politique de classe indépendante et n'adhèrent pas à la SFIO. Nous avons déjà relevé les postes ministériels importants qu'ils occupent au pouvoir dans les années de l'immédiat avant-guerre. En 1914, Viviani aura déjà pris la tête du gouvernement (présidence du Conseil) suivi en 1915 par Briand. Millerand, après son passage à la Guerre dès 1912, se fera pendant tout le conflit mondial le défenseur acharné de l'état-major et du militarisme. ■

Document

Dans la déclaration de principes du congrès de 1905

« Le Parti socialiste est un parti de classe qui a pour but de socialiser les moyens de production et d'échange, c'est-à-dire de transformer la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste, et pour moyen l'organisation économique et politique du prolétariat. Par son but, par son idéal, par les moyens qu'il emploie, le Parti socialiste, tout en poursuivant la réalisation des réformes immédiates revendiquées par la classe ouvrière, n'est pas un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution. »